

Bagneux

- :: :: :: -

CONSEIL MUNICIPAL

- :: :: :: -

- 17 JUIN 2025 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences

18, route de Gif

91190 Villiers-le-Bâcle



06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

ADMINISTRATION GENERALE	3
1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (8 AVRIL 2025)	3
Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du mardi 8 avril 2025	3
FINANCES	3
2 - INDICATEURS FINANCIERS ET QUALITE COMPTABLE DE LA COMMUNE	3
Présentation des indicateurs financiers et de qualité comptable de la commune	3
3 - COMPTE DE GESTION AFFERENT A L'EXERCICE 2024 (BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE)	9
Adoption du compte de gestion du budget principal de la commune au titre de l'exercice 2024	9
4 - COMPTE ADMINISTRATIF AFFERENT A L'EXERCICE 2024 (BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE)	9
Adoption du compte administratif du budget principal de la commune au titre de l'exercice 2024	9
AMENAGEMENT URBAIN	16
5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2024 (BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES)	16
Information du Conseil municipal sur le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Commune et l'établissement foncier d'Île-de-France en 2024	16
FINANCES	17
6 - FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2024	17
Information du Conseil municipal sur l'utilisation par la commune du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France au titre de l'année 2024	17
7 - AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	17
Affectation du résultat de l'exercice 2024 au budget principal de la Commune	17
8 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 (BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE)	18
Approbation du budget supplémentaire 2025 de la Commune.....	18
9 - COMPTE DE GESTION AFFERENT A L'EXERCICE 2024 (BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES)	23
Adoption du compte de gestion du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres au titre de l'exercice 2024.....	23
10 - COMPTE ADMINISTRATIF AFFERENT A L'EXERCICE 2024 (BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES)	23
Adoption du compte administratif du budget extérieur des pompes funèbres au titre de l'exercice 2024	23

11 - AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES.....	24
Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2024 au budget annexe du service extérieur des pompes funèbres.....	24
12 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 (BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES).....	24
Approbation du budget supplémentaire 2025 du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres	24
13 - TAXE DE SEJOUR.....	25
Fixation des modalités applicables à la taxe de séjour instituée sur le territoire de la commune de Bagneux, à partir du 1er janvier 2026	25
14 - CREANCES ETEINTES.....	25
Constatation de créances éteintes	25
15 - GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT D'IDF HABITAT SOUSCRIT AUPRES DE LA CDC	25
Octroi de la garantie communale au profit d'IDF Habitat pour un prêt d'un montant total de 5 410 408 € pour l'acquisition en VEFA de 26 logements situés dans le quartier des Mathurins à Bagneux	25
AMENAGEMENT URBAIN	26
16 - ZAC ECO QUARTIER DES MUSICIENS (CRACL 2023)	26
Information au Conseil municipal sur le compte rendu annuel à la collectivité locale relatif à la zone d'aménagement concertée (ZAC) de l'écoquartier des Musiciens au titre de l'année 2023.....	26
17 - ZAC ECOQUARTIER VICTOR-HUGO	27
Avis du Conseil municipal sur l'actualisation de l'étude d'impact 2025 du dossier de réalisation modificatif	27
18 - ZAC DU MOULIN BLANCHARD.....	27
Avis du Conseil municipal sur l'avenant n° 6 au traité de concession relatif à la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Moulin Blanchard en vue de son approbation par le bureau territorial de Vallée Sud Grand Paris	27
19 - DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET MISE EN VENTE D'UN BIEN A MIEUSSY	30
Approbation de la désaffectation et déclassement et approbation de la mise en vente d'un bien appartenant à la commune de Bagneux sis à Mieussy	30
20 - CONVENTION BAGNEUX / CCI IDF MISE A DISPOSITION CONSEILLER.....	30
Approbation de la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP), délégation Hauts-de-Seine pour la mise à disposition d'un conseiller CCIP.....	30
21 - ACTION DU CONTRAT CENTRES-VILLES VIVANTS.....	31
Approbation de la Charte des Enseignes et des devantures commerciales et du.....	31
Règlement d'attribution des aides aux commerçants	31
ESPACE PUBLIC ET MOBILITES	32

22 - MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU STATIONNEMENT REGLEMENTE PAYANT	32
Approbation de la modification de la grille tarifaire du stationnement réglementé	32
Payant.....	32
ADMINISTRATION GENERALE.....	33
23 - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DEPARTEMENT-VILLE 2025-2027	33
Approbation du contrat de développement département-ville 2025-2027	33
POLITIQUE DE LA VILLE	35
24 - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION POLITIQUE DE LA VILLE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE - EXERCICE 2025	35
Approbation du reversement aux associations des subventions politique de la ville du Conseil départemental des Hauts-de-Seine - Exercice 2025	35
TRANQUILLITE ET SECURITE PUBLIQUES.....	35
25 - SOUTIEN AUX ACTIONS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE	35
Approbation du reversement de la subvention départementale à l'Association de Développement Intercommunal des Blagis pour le fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit	35
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	37
26 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT (OBS)	37
Approbation de l'avenant n° 3 relatif au versement d'une subvention complémentaire à l'Office balnéolaïs du sport (OBS) au titre de l'exercice 2025, afin d'encourager ses initiatives en direction des publics résidant dans les quartiers prioritaires.....	37
27 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CLUB OLYMPIQUE MULTISPORT DE BAGNEUX (COMB)	37
Approbation du versement d'une subvention complémentaire au Club olympique multisport de Bagneux (COMB) au titre de l'exercice 2025, afin d'encourager ses initiatives en direction des publics résidant dans les quartiers prioritaires et pour faire face aux dépenses de sa section rugby évoluant désormais en Fédérale 3	37
28 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF).	37
Approbation du versement d'une subvention complémentaire au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) au titre de l'exercice 2025, afin d'encourager ses initiatives en direction des publics résidant dans les quartiers prioritaires.....	37
29 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION PERSPECTIVES ET MEDIATIONS	37
Approbation du versement d'une subvention complémentaire à l'association Perspectives et Médiations au titre de l'exercice 2025, afin d'encourager initiatives en direction des publics résidant dans les quartiers prioritaires	37
30 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A DIVERSES ASSOCIATIONS LOCALES.....	37

Approbation du versement à sept associations hors convention d'objectifs de subventions complémentaires au titre de l'exercice 2025, afin d'encourager leurs initiatives en direction des publics résidant dans les quartiers prioritaires.....	37
31- MISE A DISPOSITION LOCAL COMMUN RESIDENTIEL (LCR) - SQUARE BARBANSON.....	39
Approbation de la convention tripartite entre CDC Habitat, l'amicale de locataires et la Ville relative à la mise à disposition d'un LCR (square Barbanson)	39
32 - APPEL A PROJET CITOYEN – 2^E SESSION 2025.....	40
Attribution de subventions à deux associations au titre de la 2 ^e session de l'Appel à projets citoyens pour l'année 2025.....	40
JEUNESSE	41
33 - CONVENTION PARTENARIAT AFOCAL - BAFA CITOYEN	41
Approbation de la convention de partenariat entre AFOCAL et la commune de Bagneux dans le cadre du dispositif BAFA Citoyen	41
34 - ALLOCATION DE RENTREE ETUDIANTE	42
Approbation des critères d'attribution de l'Allocation de Rentrée Etudiante.....	42
35 - DISPOSITIF JEUNES DIPLOMES	43
Attribution de chèques cadeaux pour les jeunes diplômés	43
COMMUNICATION	43
36 - TARIF VENTE DE PHOTOGRAPHIES.....	43
Fixation des conditions d'utilisation et du tarif de vente des photographies du fonds photographique communal	43
TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX	44
37 - GRILLE TARIFAIRE QUOTIENT FAMILIAL – 2025-2026	44
Approbation de la grille tarifaire des activités municipales soumises au quotient familial pour l'année scolaire 2025-2026	44
ÉDUCATION	44
38 - AVENANT CONVENTION PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) ET PLAN MERCREDI.....	44
Approbation d'un avenant n° 1 à la convention entre l'État, l'Inspection académique des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, la Commune et la caisse d'allocations familiales (CAF) des Hauts-de-Seine relative à la mise en place du projet éducatif de territoire (PEDT) et d'un Plan mercredi.....	44
39 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ECOLE DES ECOLES NIKI DE SAINT-PHALLE MATERNELLE ET NIKI DE SAINT-PHALLE ELEMENTAIRE	45
Désignation d'un représentant du Conseil municipal au conseil d'école des écoles Niki de Saint-Phalle maternelle et Niki de Saint-Phalle élémentaire	45
PETITE ENFANCE	45
40 - CONVENTION DE PARTENARIAT IEPC 2025-2027.....	45
Approbation de la convention triennale de partenariat avec l'IEPC pour la période 2025-2027	45

SPORTS	46
41- MISE A DISPOSITION EQUIPEMENTS VSGP - BAGNEUX.....	46
Approbation de la Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de locaux et d'équipements sportifs terrestres (complexe des tennis des Mathurins) entre l'Établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris et la Commune de Bagneux	46
42 - AVENANT A LA CONVENTION APS.....	46
Approbation de l'avenant à la convention pour l'organisation d'activités physiques et sportives dans le cadre des enseignements réguliers à taux minimum d'encadrement entre l'Education nationale, l'Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris, l'association Club olympique multisport de Bagneux (COMB) et la commune de Bagneux	46
43 - REGLEMENTS INTERIEURS TRINITE-SUR-MER	46
Adoption des règlements intérieurs du village vacances familiales de La Trinité-sur-Mer.....	46
RESTAURATION.....	47
44 - ENTENTE INTERCOMMUNALE RELATIVE A L'EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE (AVENANT N° 6 A LA CONVENTION).....	47
Approbation de l'avenant n° 6 à la convention conclue entre les communes de Malakoff et de Bagneux portant entente intercommunale relative à l'exploitation de la cuisine centrale.....	47
MARCHES PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC.....	48
45 - MARCHE MATERIELS RESTAURATION	48
Approbation de l'attribution des 3 lots selon le RAO du marché de fourniture de petit matériel, matériel à usage unique, vaisselle et matériel d'entretien	48
46 - REDEVANCE DISTRIBUTEURS DE BOISSONS ET ALIMENTATION.	48
Fixation de la redevance pour les distributeurs automatiques de boissons chaudes, fraîches et alimentation diététique dans les différents bâtiments de la Mairie	48
47 - ACCORD-CADRE A 6 LOTS AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE ET DE LA TRINITE-SUR-MER.....	48
Approbation de l'appel d'offres ouvert passé sous forme d'accord-cadre à 6 lots du marché relatif à l'aménagement, maintenance, contrôles réglementaires des aires de jeux et le contrôle réglementaire des équipements sportifs sur la ville et le site de La Trinité-sur-Mer.....	48
48 - MARCHE PUBLIC UGAP - PROPRETE DES LOCAUX	49
Signature de la convention portant sur l'adhésion de la ville au marché public de propriété dans les locaux et fournitures associées de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)	49
49 - ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL, DE PROTECTION ET DE SECURITE, ET ACCESSOIRES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX.....	49
Approuver l'accord-cadre relatif à l'achat de vêtements de travail, de protection et de sécurité, et accessoires pour les services municipaux.....	49

PERSONNEL	50
50 - TAUX DE VACATION DU PERSONNEL DE L'EDUCATION NATIONALE.....	50
Actualisation de l'article 2 relatif aux types et taux de vacation des personnels de l'Education nationale.....	50
51 - TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS.....	50
Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs	50
ADMINISTRATION GENERALE	50
52 - CONTROLE DE LEGALITE - RETRAIT DELIBERATION RELATIVE AU MAINTIEN DE SALAIRE A 100 %.....	50
Retrait de la délibération de maintien à 100 % de la rémunération des agents publics pendant les trois premiers mois de congé de maladie ordinaire	50
53 - VOEU - SOUTIEN A L'HOPITAL MONTSOURIS.....	52
Voeu du Conseil municipal pour soutenir l'hôpital Montsouris	52
54 - VOEU DE SOUTIEN AU PEUPLE PALESTINIEN.....	56
Voeu de soutien au peuple palestinien.....	56



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 17 JUIN 2025 -

(La séance est ouverte à 20 h 08 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de commencer notre Conseil municipal.

Je passe la parole à notre secrétaire de séance, Yasmine Boudjenah, pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Merci, Madame le Maire.

Bonsoir chers collègues.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

HOUSNI Farid, présent

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

BARBEROUSSE Olivier, présent

TRIVIDIC Chloé, présente

CHASSAT Lionel, présent

PUJOL Corinne, présente à compter de 20 h 11

TUDER Bruno, présent

CILLIÈRES Hélène, présente

KANDEL Laurent, présent

BIDAULT Ingrid, présente

HADDAD Mouloud, présent

QUILGARS Jean-Pierre, absent, pouvoir à Laurent Kandel

BENSOUSSAN Paul, présent

REYNAUD Michel, présent

FAUVEL Élisabeth, présente
GUILLEMIN Nicolas, présent
B. CANAL Blodine, présente à compter de 20 h 19
MEKER Pascale, présente
SALAUN Laurence, absente, a donné pouvoir à Lionel Chassat
LACRAMPE Rémy, absent, a donné pouvoir à Pascale Meker
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, a donné pouvoir à Élisabeth Fauvel
DURU Patrick, absent, a donné pouvoir à Farid Housni
NDJEHOYA James, présent
FOURNIER Rafaëlla, présente à compter de 20 h 11
DIMBAGA Sidi, absent, a donné pouvoir à Hélène Cillières
DOUVILLE Fanny, présente
TEDJANI Mehdi, présent
GABIACHE Claire, présente
ABDOU Hakim, présent
BALSECA Agnès, absente, a donné pouvoir à Fanny Douville
BIZERAY Léa, présente
HENNOUCHE Nassera, absente, a donné pouvoir à Ingrid Bidault
PINARD Jean-Louis, présent
GORENDS Justine, absente, a donné pouvoir à Mouloud Haddad
ZAMBETTI Gilbert, absent
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
MARTIN Patrice, absent, a donné pouvoir à Jean-Luc Rousseau
KADOUCI Fatima, absente
ZANI Saïd, absent
OUÉDRAOGO Serges Kader Dieudonné, absent
CHIRINIAN Joëlle, absente
Le quorum est atteint, Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Je vous informe au préalable que je vous communiquerai, à la fin du Conseil municipal, une information sur la SEMABA. Celle-ci a été portée à la connaissance des administrateurs qui se sont réunis à deux reprises.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (8 AVRIL 2025)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 AVRIL 2025

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ou des demandes de modification ?...

(Aucune.)

➡ **VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

FINANCES

2 - INDICATEURS FINANCIERS ET QUALITE COMPTABLE DE LA COMMUNE

PRESENTATION DES INDICATEURS FINANCIERS ET DE QUALITE COMPTABLE DE LA COMMUNE

Mme le MAIRE. - Nous avons le plaisir d'accueillir ce soir Mme Watiez-Berthier, Conseillère aux décideurs locaux pour les communes de Bagneux, Montrouge et Malakoff. Elle va nous présenter la synthèse de la qualité des comptes de la commune pour l'exercice 2024.

La synthèse de la qualité des comptes est une offre de service proposée par la Direction générale des finances publiques depuis le 1^{er} janvier 2024.

C'est un dispositif qui s'inscrit dans la démarche d'amélioration de la qualité des comptes locaux et le renforcement du partenariat entre l'ordonnateur, le Conseiller aux décideurs locaux et le comptable.

Il s'agit, pour la DGFIP, d'examiner la régularité, la sincérité des comptes de la commune et de mettre en exergue les points positifs et les axes d'amélioration.

Pour que Mme Watiez-Berthier puisse nous présenter cette synthèse, je vais vous proposer de voter une suspension de séance.

Pendant que la séance sera suspendue, Mme Watiez-Berthier procédera à la présentation des indicateurs. Vous aurez la possibilité de poser à notre Conseillère aux décideurs locaux les questions visant à vous apporter des explications utiles à la compréhension de son exposé. Nous sommes sur des indicateurs que vous auriez pu mal comprendre techniquement.

Cet échange intervenant hors séance, il ne sera pas transcrit au compte rendu des débats du Conseil municipal, mais à l'issue des questions, la séance sera rouverte. Il sera alors possible pour celles et ceux qui le souhaitent de prendre la parole pour donner un point de vue, afin que nous procédions à la prise d'acte.

Je me dois d'abord de vous proposer de suspendre la séance.

L'ensemble des collègues sont-ils d'accord ?

(Réponse unanime.)

Je vous remercie.

(La séance est suspendue à 20 h 14.)

Madame Watiez-Berthier, je vous passe la parole.

Mme WATIEZ-BERTHIER. - Merci Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, bonsoir.

Je suis Juliette Watiez-Berthier, cadre de la DGFIP et Conseillère aux décideurs locaux de votre commune depuis trois ans.

Dans le cadre de mes fonctions et de l'offre de service de la DGFIP aux collectivités, j'ai réalisé une synthèse de la qualité des comptes de l'exercice 2024 dont je vais vous présenter les principaux constats.

La synthèse partage l'objectif commun à l'ensemble des dispositifs de fiabilisation d'assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités locales.

Cette synthèse s'appuie sur la réalisation par le CDL d'un document formalisé qui est présenté à l'ordonnateur, puis à l'assemblée délibérante ce soir.

À ce titre, elle constitue un instrument de pilotage pour la gestion de la collectivité.

Quels sont les objectifs de la synthèse de la qualité des comptes ?

(Arrivée de Blodine B. Canal à 20 h 19.)

Cette synthèse s'inscrit dans une démarche de renforcement de la fiabilité des états financiers. Elle a cinq objectifs :

- promouvoir et valoriser les travaux de fiabilisation comptable,
- mettre en évidence les forces et les faiblesses éventuelles de l'information comptable,
- proposer une démarche de progrès pour les thèmes dont la qualité comptable demeure perfectible,
- renforcer le partenariat entre l'ordonnateur et le comptable,
- vérifier le respect des normes comptables énoncées par les référentiels comptables en vigueur, vous concernant, il s'agit de la nomenclature M57.

Le rapport porte exclusivement sur la qualité comptable.

J'attire votre attention, cette étude n'a pas pour but de donner une appréciation sur la gestion de la collectivité et ce n'est ni une analyse financière ni une analyse du volet budgétaire.

La réalisation de la synthèse de la qualité des comptes est précisément encadrée et guidée par la DGFIP. Elle repose principalement sur un indicateur, l'IPC (Indice de Pilotage Comptable) qui est calculé automatiquement une fois le compte de gestion terminé.

La présentation que je vous fais ce soir est également encadrée et m'interdit notamment de répondre à vos questions autres que techniques.

Je vais vous présenter, dans un premier temps, les résultats généraux de cette étude, puis je vais en détailler les points forts et ceux qui restent à améliorer.

Comme vous pouvez le constater, il y a une écrasante majorité de thèmes qui sont maîtrisés : le suivi général des immobilisations, les restes à recouvrer que je vous détaillerai juste après et toutes les opérations comptables dites de fin d'exercice.

Concernant le point à améliorer, le suivi des immobilisations en cours, la plupart des communes ne valident pas cet item et, à Bagneux, nous le verrons un peu plus tard, les travaux nécessaires ont déjà été commencés.

Comme je vous l'indiquais en introduction, l'IPC est l'indicateur sur lequel se base cette étude. Il est réparti en six thèmes comme vous pouvez le voir : immobilisations, provisions et dépréciations, fonds propres et subventions, trésorerie, compte de tiers et produits et charges.

Concernant le thème « comptes de tiers », vous voyez clairement que les efforts réalisés ont été suivis de résultats. Cette situation est révélatrice d'une bonne coopération entre les équipes municipales et les services de la DGFIP.

Le score de la ville de Bagneux en 2024 est de 91,30 % et il était de 86,96 % en 2023. Il est à comparer avec celui des communes au niveau national, qui s'élevait en 2023 à 84,24 %, au niveau régional à 78,39 % et au niveau départemental, à 80,05 %. Ainsi, les résultats de Bagneux situent la commune parmi les plus performantes. Je suis désolée, nous n'avons pas encore les chiffres 2024.

Concernant les points forts, vous avez ici un rapide focus au 31 mars 2025 sur les créances qui figurent dans le compte de gestion arrêté au 31 décembre 2024.

La répartition entre l'exercice courant, l'exercice précédent et les exercices antérieurs est homogène et témoigne d'une politique d'admission en non-valeurs efficace, ce qui assure la sincérité des comptes.

J'ai relevé qu'au 15 juin, les créances courantes s'élèvent non plus à 585 000 €, mais plutôt à 480 000 € pour moins de 4 000 factures.

Au niveau du tableau en dessous, celui de la synthèse par catégories de tiers, les proportions entre celles que vous voyez au 15 mars et celles au 15 juin ne varient pas beaucoup et, pour les personnes physiques, il reste un peu plus de 730 000 € pour environ 8 300 factures.

Vous avez ici les autres points forts.

J'ai souhaité y indiquer les comptes de tiers que l'on appelle aussi les comptes d'imputation provisoire (CIP) qui sont soldés tant en dépenses qu'en recettes pour votre commune au 31 décembre 24.

Comme vous le voyez, par comparaison, sur trente-six communes des Hauts-de-Seine au 31 décembre 2023, seules quatorze avaient ajusté leurs CIP de recettes et vingt-sept ceux de dépenses. Cet indicateur montre donc que les travaux nécessaires sont réalisés au fur et à mesure, ce qui renforce la sincérité des comptes.

Autre point fort, les très bons résultats sur le contrôle hiérarchisé de la dépense qui indiquent un mandatement d'excellente qualité.

Le contrôle hiérarchisé de la dépense est une modalité de contrôle mise en place par le comptable public qui lui permet de se concentrer sur les opérations à enjeu.

En 2024, le service de gestion comptable a contrôlé un peu moins de 25 % des mandats émis hors paie, ce qui représente un peu plus de 80 % des enjeux, soit environ 71 M€ de mandats visés pour pratiquement 86,50 M€.

Le taux d'erreur sur ligne de mandats s'établit à 1,96 %, ce qui est très faible, avec un taux

d'erreurs patrimoniales significatif minime de 0,29 %.

Les opérations de fin d'exercice sont maîtrisées, ce qui donne une très bonne assurance de la fiabilité des états financiers.

Passons au point à améliorer, à savoir : l'inventaire comptable pour deux types d'opération :

- l'intégration des immobilisations en cours ;
- la constatation comptable des mises aux rebuts.

Le terme comptable d'immobilisation recouvre celui de patrimoine, donc tant les immeubles ou la voirie que le mobilier scolaire ou les véhicules. Ce sont en fait les biens destinés à rester durablement.

Comme je vous l'indiquais précédemment, des travaux conséquents d'intégration d'immobilisations ont été commencés. On peut voir sur le graphique qu'ils ont porté leurs fruits.

Sur le graphique, vous voyez aussi que toutes les immobilisations en cours totalisent un montant de 51 M€ pour 2024 dont celles de plus de trois ans dont je parle en haut de la diapositive pour 22,60 M€, soit 45 % à peu près, et ce sont celles sur lesquelles la fiabilisation doit porter.

Pour terminer, voici les suites données au constat dans le but de maintenir et d'améliorer ce que je vous disais en introduction : la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes.

La collectivité et le SGC ont déterminé que les actions d'amélioration de la qualité à mener en priorité sont :

- un travail sur les immobilisations ;
- la continuation du suivi des créances tant le provisionnement que la constatation régulière de non-valeurs ;
- la consolidation de la formalisation du contrôle interne comptable et financier qui est nécessaire parce qu'elle permet d'assurer que les risques sont maîtrisés ;
- la poursuite de l'amélioration du délai global de paiement sur lequel je vous donne quelques explications. Le délai global de paiement est composé du délai de paiement de l'ordonnateur et de celui du comptable. Il ne doit réglementairement pas excéder 30 jours. En 2024, par rapport au schéma, il s'établit à 35,61 jours contre 114,22 jours en 2023. Cette durée est consécutive à des travaux menés en fin d'année 2023 pour faire diminuer ce délai global de paiement qui s'élevait, à l'automne, autour de 70/75 jours.

Les résultats de ces travaux ont été visibles dès 2024 avec un délai global de paiement moyen diminué de moitié, mais ce délai reste toujours supérieur à celui qui est attendu, ce qui explique la mise en place d'actions communes à la ville et au SGC en 2025.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Mme le MAIRE. - Merci pour votre synthèse. Vous avez présenté des enjeux qui ne sont pas forcément les plus simples de manière synthétique, mais je pense que cela a permis aux élus du Conseil municipal d'avoir tous les éléments.

Y a-t-il des questions techniques de la part de collègues ?

M. HOUSNI. - Merci pour cette présentation.

J'ai une question sur le délai global de paiement. Nous sommes hors réglementation, le délai de 30 jours n'est pas respecté. Y a-t-il des pénalités de retard ?

Dans quelle fourchette nous situons-nous par rapport aux autres villes ? Dans quel délai sont les autres villes proches de Bagneux ? Sommes-nous dans la moyenne, dépassons-nous largement ? Comment sommes-nous ?

Merci.

Mme WATIEZ-BERTHIER. - Vous dépassez la moyenne qui est respectée par la plupart des collectivités des Hauts-de-Seine ; peu de communes dépassent vraiment le délai global de paiement. Je ne saurais pas vous en dire plus. Néanmoins, avec les travaux qui ont déjà été menés et ceux qui vont être normalement menés en 2025, nous espérons qu'il sera diminué.

Des intérêts moratoires peuvent être dus, principalement lorsque c'est demandé par les entreprises.

Mme le MAIRE. - La ville n'a pas eu de demandes d'intérêts moratoires pour ce dépassement des 30 jours, même si la règle est de payer dans les 30 jours. Nous devons donc continuer à nous améliorer. Cela avait fait l'objet d'une remarque de la CRC sur le contrôle 2022. Nous avons d'ailleurs présenté au Conseil municipal pas mal d'objectifs d'amélioration.

Comme le montre le tableau, nous avons vraiment bien amélioré la situation, nous devons poursuivre pour respecter ce délai.

M. REYNAUD. - Une précision, il me semble que, pour que les intérêts soient exigibles, cela doit être stipulé dans les CGV de la facture de l'entreprise.

Mme WATIEZ-BERTHIER. - Pas forcément, c'est réglementaire. Il peut y en avoir avec un calcul différent certainement, mais il n'y a pas d'obligation à ce que les intérêts moratoires dits de droit soient prévus.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres questions ?...

(Aucune.)

Je vous propose de rouvrir la séance du Conseil municipal.

(La séance est reprise à 20 h 27.)

Nous allons avoir à faire ensemble une prise d'acte de la présentation qui nous a été faite par notre contrôleur.

Y a-t-il des demandes d'intervention de collègues ? Monsieur Rousseau, nous vous écoutons.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame la Maire. Merci pour la présentation qui nous a été faite à l'instant.

C'est une prise d'acte évidemment, mais la qualité comptable est cruciale pour la gestion régulière et rigoureuse des comptes d'une commune et l'indicateur de pilotage IPC représente un levier important dans l'amélioration de la qualité comptable de toutes les collectivités locales.

L'IPC 2024 pour Bagneux est de 91,3 % sur 100 %. C'est un très bon score par rapport à la moyenne nationale des communes de même strate qui se situe autour de 85 % en 2024.

Cette évolution entre 2022 et 2024 est essentiellement due à une meilleure régularité de

l'apurement des comptes de tiers, c'est une très bonne chose.

Nous prenons acte des actions que vous engagez pour améliorer la fiabilisation du patrimoine et constatons que l'indicateur de suivi du délai global de paiement s'est nettement amélioré entre 2023 et 2024. Nous passons de 112 à 30 et quelques jours, indicateur que la Cour des comptes régionale avait pointé du doigt à l'époque.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme CILLIERES. – Je vais profiter de la réouverture de la séance pour vous remercier de cet exercice pas simple consistant à arriver à être intelligible sur un dossier technique. Merci vraiment de cette synthèse extrêmement éclairante qui, je crois, donne à voir les efforts importants réalisés par les services de la ville. Je voulais vous remercier de l'avoir souligné car, depuis une bonne année, beaucoup de travail a été réalisé sur la réduction des délais de paiement, le suivi de tout cela et le pilotage des finances de la commune. Cela se voit aujourd'hui dans ce que vous nous témoignez.

Il faut toujours des pistes d'amélioration et nous y travaillons ardemment sans aucun doute, mais ces indicateurs sont tout de même très encourageants et positifs. Je voulais vous remercier d'être venue jusqu'à nous nous présenter et partager tout ceci ce soir.

Mme MOUTAOUKIL. - Je voulais juste remercier Madame d'être venue jusqu'à nous comme le dit ma collègue Hélène Cillières. Hélène a déjà à peu près tout dit. Je tenais surtout à féliciter les services et dire combien cette synthèse des indicateurs qui nous sont aujourd'hui présentés montre à quel point le travail a été pris à bras-le-corps.

Des améliorations devaient être apportées en 2023. Des efforts énormes ont été produits. Nous devons non seulement nous en réjouir, mais aussi féliciter les services et les équipes qui ont travaillé pour ce résultat.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?...

(Non.)

Quelques mots pour vous remercier chaleureusement d'être venue ce soir prendre de votre temps pour assister au Conseil municipal et nous faire cette présentation.

J'en profite pour remercier nos services, mais aussi le service de gestion comptable de Montrouge, qui se trouve sous la responsabilité de Mme Chantal Caveau, pour le partenariat qui s'est mis en place avec votre accompagnement qui nous permet d'obtenir ces résultats. Je pense que c'est aussi le fruit d'un travail collaboratif et partenarial entre nos équipes et les vôtres qui nous permet de franchir ces étapes, de progresser et d'avoir aussi l'ambition de continuer à le faire demain.

Nous nous sommes nettement améliorés, mais il ne faut pas que cela retombe, il faut rester au même niveau et donc continuer à nous améliorer. S'agissant des points que vous avez soulevés en objectif d'amélioration, que nous puissions poursuivre et mettre en place le travail nécessaire pour pouvoir, ensemble, réussir à améliorer encore la situation qui est déjà bonne, vous l'avez dit.

Les élus de Bagneux et la Maire que je suis sommes très attachés au fait que la qualité comptable

des comptes publics de la ville soit la meilleure possible, soit exemplaire si c'est possible de l'être.

Encore une fois, un grand merci pour votre présentation de ce soir.

Je vais proposer aux collègues d'en prendre acte. Vous l'avez dit en introduction, il ne s'agit pas de juger la gestion de la ville, mais la qualité comptable des comptes et de se mettre d'accord ce soir sur le fait que vous en avez eu connaissance, donc d'en prendre acte.

➡ **LES ELUS EN PRENNENT ACTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie chers collègues.

Je vais pouvoir vous libérer, merci beaucoup pour la synthèse.

(Applaudissements...)

(Départ de Mme Watiez-Berthier à 20 h 33.)

Nous allons maintenant passer à toute une série de délibérations budgétaires.

3 - COMPTE DE GESTION AFFERENT A L'EXERCICE 2024 (BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE)

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

M. HADDAD. - Madame la Maire, chers collègues, je vais aller droit au but comme l'ont dit à Marseille.

Le compte de gestion et le compte administratif présentent des résultats similaires, soit un excédent de 16 887 182,33 €, soit 12 906 024,15 € en fonctionnement et 3 981 158,18 € en investissement. Au centime près, c'est important, sinon, cela ne passe pas.

Je vous propose, chers collègues, de voter ce compte de gestion. Nous nous attarderons bien sûr, comme à l'accoutumée, un peu plus sur le compte administratif dont l'examen arrive après cette délibération.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

4 - COMPTE ADMINISTRATIF AFFERENT A L'EXERCICE 2024 (BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE)

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

M. HADDAD. - Madame la Maire, chers collègues, avant tout chose, permettez-moi de remercier, je suppose en notre nom à tous, l'administration pour la qualité des documents mis à notre disposition pour l'ensemble de ces dossiers finance que nous aurons à examiner ensemble, donc remerciement à notre Directeur des finances, M. Rémy Fernandez, et à l'ensemble des agents du service mais aussi à la Direction générale et, en particulier, à Cécile Alliaud, notre DGS.

Chers collègues, comme vous le savez, le compte administratif 2024 est la traduction financière

des actions menées par la ville cette année. Celles-ci sont dans la continuité des années précédentes avec l'attention constante et particulière portée sur nos politiques publiques éducatives, sur la solidarité, sur les questions de transition écologique et du cadre de vie. D'ailleurs, à ce propos pour la première fois, nous y intégrons une annexe verte réglementaire qui vous est proposée en annexe 4, page 244 du rapport de présentation.

J'en profite également pour remercier le pôle TEDD, ses agents et sa responsable Laure Bourrellis pour ce travail précieux.

Concernant l'année 2024, les dépenses continuent de progresser, elles traduisent notre volonté de maintenir un haut niveau de service public. Dans le même temps, on observe également que les recettes ont progressé plus rapidement que les dépenses. Cela se traduit mécaniquement par un bon résultat et un haut niveau d'épargne, une épargne brute, celle qui inclut les intérêts, d'environ 17,50 M€ et une épargne nette d'environ 10 M€ ; en très nette augmentation par rapport à 2023, respectivement +70 % et +113 %.

Cette situation est essentiellement due à des recettes qui ont augmenté plus vite que les dépenses comme indiqué dans le rapport de présentation tout en maintenant le cap sur les objectifs annoncés.

Je rappelle qu'en cette année 2024, en recettes, nous n'avions pas actionné le levier fiscal, nous n'avions augmenté que très modérément nos tarifs usagers.

Nous avons également contenu notre recours à l'emprunt à nouveau à 4 M€, tout en préservant les capacités d'autofinancement.

En dépenses, les 46 M€ au budget primitif 2024 concernant la masse salariale, sont le signe de notre exigence en service public de qualité, de faiseur de lien social à l'instar de notre tissu associatif dont nous avons, en 2024, assuré le maintien des subventions à hauteur des années précédentes.

L'année 2024 a également été marquée par la mise en œuvre de notre PPI avec la poursuite et le démarrage de plusieurs opérations importantes. Je pense ici à la réhabilitation de notre CMS, à la rénovation du stade René Rousseau ou encore à la création de la Maison du patrimoine.

Dans la section de fonctionnement, l'exécution globale fait apparaître un excédent de 13,80 M€. Les recettes qui s'élèvent à 103,50 M€ sont en augmentation de 8,33 % par rapport au budget primitif 2023.

Le taux d'exécution, si l'on neutralise les recettes de cessions mobilières et immobilières est de 102,96 %.

Nous avons donc 49,80 M€ en recettes fiscales dont 48,20 M€ en impôts directs locaux ; d'autres taxes s'y ajoutent pour un montant de 1,60 M€ comme les 966 000 € de taxes additionnelles communales aux droits de mutation (+5,17 % par rapport à 2023, soit +47 500 €).

Nous avons également 14,30 M€ liés à l'attribution de compensations versées par la MGP, comparable à la somme perçue en 2023, mais cette fois-ci, amputée de la dotation de solidarité communautaire non-reconduite cette année qui était, en 2023, de 330 000 €.

Quant aux participations de l'État, la DGF est de 13,60 M€, la DSU de 6,60 M€ et la dotation forfaitaire de 5,20 M€, de légères hausses qui oscillent entre 3 et 5 % selon les dotations, mais notons que ces hausses suivent l'augmentation de la population balnéolaïse et sont en deçà de

l'inflation. Nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir dans l'échange.

Les dépenses, quant à elles, s'élèvent à 83,30 M€ et sont exécutées à hauteur de 97,49 %, à un niveau proche de celui de 2023.

D'autres dotations et participations sont également à souligner à hauteur de 414 000 € dont 250 000 € pour la FCTVA, en hausse de 21 % soit 43 000 €.

Les compensations fiscales essentiellement la taxe foncière augmentent de 11,3 %, soit 137 000 €. Il y a ensuite différents fonds de péréquation à hauteur de 4,10 M€ dont 4 M€ pour le seul FSRIF (+7,49 %, soit +233 000 €).

Les subventions sont, en 2024, à hauteur de 7,20 M€ soit +23 % et 1,30 M€ par rapport à 2023. Cela comprend des subventions CAF, ARS ou encore de la CPAM.

Les produits des services et des atténuations de charges concernent, quant à eux, d'abord, les redevances sur les espaces publics, soit 2,50 M€ dont 1,30 M€ de FPS et 900 000 € de redevance de stationnement, mais aussi les participations usagées à 5,10 M€, en hausse de 15,7 %, soit 715 000 € ; le CMS, les centres de loisirs ou encore les crèches ont largement contribué à la hausse.

Notons le 1,90 M€ de produits exceptionnels et financiers (+285 %) et 1,10 M€, c'est important mais c'est du fait des cessions immobilières peu nombreuses en 2023 et importantes en 2024.

Enfin, l'affectation du résultat 2023 au budget 2024 est en baisse par rapport au précédent (- 73 %, soit 3,60 M€).

Quant aux dépenses de fonctionnement, sur les 89,80 M€ de la rubrique, nous avons 47,20 M€ de charges de personnel, en hausse de 2,8 %, soit 1,30 M€.

La masse salariale constitue toujours le premier poste de dépenses, autour de 55 % voire 65 % si l'on retire le FCCT. Elle continue d'augmenter légèrement. Cette augmentation comprend la hausse du SMIC, la revalorisation des carrières, la revalorisation du point d'indice en juillet 2023 et la cotisation à France Travail à partir de juillet 2024 pour sortir du système d'auto-assurance.

Un petit mot sur notre gestion de la dette, la ville a diminué son volume de dettes en 2024 avec un ratio de désendettement à trois ans contre cinq ans en 2023.

Ces bons indicateurs sont la conséquence de trois principaux éléments :

- une forte dynamique fiscale issue des constructions nouvelles (habitations et entreprises) ;
- le décalage dans le temps de projets d'investissement importants. Nous pensons ici à l'extension du CMS ou à la rénovation de l'école Joliot-Curie ;
- des remboursements anticipés d'un emprunt dit « structuré » pour sécuriser un peu plus notre dette.

Tout cela donne un résultat d'un montant de 23 M€, en très nette augmentation par rapport à 2023 car il était cette année-là de 15 M€.

Les dépenses de service sont également en hausse +5 %, soit 900 000 € environ. Cela concerne essentiellement des dépenses liées au CMS, à la Maison médicale de garde essentiellement payante.

Tout le détail figure dans le rapport et en annexe.

Nous avons une augmentation de nos frais financiers (+15 % et 1,70 M€), hausse essentiellement imputable au remboursement de cet emprunt structuré que j'ai évoqué.

Dans la section investissement, nos dépenses réelles s'élèvent à 20,70 M€ contre près de 24 M€ en 2023.

L'emprunt et la dette sont à hauteur de 7,60 M€ dont 7,50 M€ de remboursement de capital d'emprunt.

Le montant des dépenses réalisées est de 11,60 M€ avec un taux d'exécution de 51 %, faible taux essentiellement lié au report de travaux inscrits au budget primitif 2024 et reportés en 2025 voire en 2026. Nous pensons ici au CMS, au stade René Rousseau ou encore à l'école Joliot-Curie.

En recettes, dans la section, nous avons 30,20 M€ dont 21,30 M€ en ressources propres, des subventions d'équipement et amendes de police pour 2,70 M€ dont 2,40 M€ de subventions diverses, par exemple pour l'accessibilité de l'école Joliot-Curie à hauteur de 254 000 €, subvention du Conseil départemental, enfin, un recours à l'emprunt et dettes assimilées autour de 4 M€.

Voilà, Madame la Maire, chers collègues, pour l'essentiel de ce compte administratif 2024, qu'il faudra voter après l'échange.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Merci à M. Haddad.

Je passe la parole aux collègues pour les interventions si vous souhaitez en faire.

Monsieur Rousseau, je vous en prie.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame la Maire.

Le compte de gestion et le compte administratif clôturent les comptes d'une année pleine, entre autres 2024, et donnent la visibilité sur l'exécution des travaux et actions réalisées.

Entre la dissolution surprise de l'Assemblée nationale, la succession de quatre chefs de gouvernement différents à Matignon et la première motion de censure renversant un exécutif depuis 1962, la France a connu une année 2024 riche en rebondissements politiques.

La crise politique française de 2024 a été une période politique inédite sous la Cinquième République qui survient sur fond de crise sociale et de forte inflation.

Dans ces conditions, la santé financière des collectivités est fragilisée et revêt une importance stratégique majeure.

Nous commencerons par remercier en premier lieu le service financier pour la clarté des documents qui nous sont soumis ce soir, même s'ils sont denses, et aussi l'ensemble des services municipaux pour l'exécution toujours très élevée de leurs dépenses réelles de fonctionnement exécutées à hauteur de 97,49 % et de leurs recettes réelles de fonctionnement exécutées à hauteur de 102,96 %.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 11,55 % par rapport à 2023, c'est lié principalement à l'augmentation des bases fiscales de près de 5 millions supplémentaires par rapport à 2023, une augmentation de la DGF et du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (+741 000 €) et la hausse des participations des usagers de plus de 15 % par rapport à 2023 liée

principalement à une plus forte fréquentation de nos structures périscolaires, +682 208 €, par exemple.

Par contre et comme chaque année, nous constatons une augmentation des dépenses de masse salariale de +2,77 % en 2024, soit +1 251 356 € environ, sachant qu'elles avaient déjà augmenté de +4 % en 2023 et de l'ordre de +4 % en 2022.

Le ratio de personnel hors part fiscale du FCCT par rapport aux charges de fonctionnement s'établit, en 2024, à 64,89 %, alors qu'il devrait être entre 45 et 50 % pour une ville de même strate.

Enfin, nous terminerons par une note moins positive qui est les dépenses d'investissement. Elles s'élèvent à 20 549 948 € contre 23 992 871 € en 2023 et ont été exécutées à hauteur de 51,07 %.

Les dépenses d'équipement sont en baisse de près de 2,50 M€, avec un très faible taux d'exécution des dépenses d'investissement qui est lié, d'une part, au montant d'engagements reportés en 2025 de 12,60 M€ et à la non-maîtrise des prévisions budgétaires trop importantes en investissement au regard des projets réellement réalisés.

Mon groupe, en cohérence avec ses votes sur les BP et BS 2024 votera contre, mais vous n'êtes pas surpris de cela.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ? Madame Fauvel, nous vous écoutons.

Mme FAUVEL. - Merci Madame la Maire

Mes chers collègues, au nom du Groupe Communistes et Citoyens, je souhaite commencer mon intervention en remerciant l'ensemble des agents, Directeurs et Directrices de service et la Direction générale pour le sérieux du travail qui nous est présenté ce soir.

Je tiens aussi à souligner le rôle essentiel qu'ils jouent pour contribuer à la gestion financière saine de notre commune.

Aujourd'hui, nous examinons le compte administratif de notre commune, un document essentiel qui rend compte de la gestion financière réalisée au cours de l'année écoulée.

Je tiens à souligner l'importance de ce bilan qui témoigne de la rigueur, de la transparence et de la responsabilité avec lesquelles nous avons géré les ressources publiques. Il renforce la synthèse très positive de notre gestion comptable que nous a dressée la représentante de la Direction des finances publiques en tout début de séance.

Le compte administratif nous permet de vérifier que les décisions budgétaires prises en début d'année ont effectivement été mises en œuvre et que les dépenses ont été engagées conformément aux priorités définies ensemble, soit l'éducation, la solidarité, le cadre de vie, la transition écologique et le développement durable.

À ce propos, parmi les nombreuses réalisations de la commune, je me permets de saluer :

- la distribution de 2 700 kits de fournitures scolaires aux élèves d'élémentaires et de 1 800 livres offerts aux enfants de maternelle, action très appréciée par les familles de Bagneux ;

- la plantation de nouveaux arbres et arbustes, plus de 4 000 depuis 2020 ;
- l'inauguration de la recyclerie ;
- la végétalisation d'une nouvelle cour d'école.

Il fait également le point sur les recettes encaissées, ce qui est crucial pour assurer l'équilibre financier de notre commune dont le résultat net global s'élève à 12,70 M€.

Je souhaite également mettre en avant la forte dynamique fiscale observée cette année, portée notamment par les constructions nouvelles de logements et l'arrivée de nouvelles entreprises sur notre territoire.

Cette dynamique est un levier précieux qui renforce notre capacité d'investissement et nous permet de répondre aux besoins croissants de notre population.

Grâce à une gestion prudente, nous avons pu maintenir un niveau d'investissement adapté, tout en garantissant la continuité des services publics indispensables à nos citoyens. Ce document montre aussi que nous avons su anticiper et maîtriser nos dépenses, malgré un contexte économique parfois difficile.

Il nous permet aussi d'envisager la poursuite de nos investissements importants pour l'année prochaine et de dégager quelques marges de manœuvre face aux incertitudes du côté des dotations de l'État à venir pour les collectivités.

Je ne peux donc que soutenir ce compte administratif qui reflète un travail sérieux et responsable de notre équipe municipale. Il est une base solide pour construire l'avenir de notre commune en toute confiance.

Je vous invite donc, chers collègues, à l'adopter sans réserve.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ? Hélène Cillières, nous vous écoutons.

Mme CILLIERES. - Merci Madame la Maire. Vous me permettrez de dialoguer avec notre cher collègue M. Rousseau.

Vous avez démarré votre intervention en soulignant une augmentation des recettes liées aux usagers qui fréquentent nos structures. Je ne comprends pas que vous puissiez vous étonner d'une augmentation des dépenses de personnels car, devant des usagers, il faut du personnel pour assurer un service public de qualité. L'augmentation de la population génère, bien évidemment, sur certains secteurs, des créations de postes qu'il nous faut accompagner, il en sera question dans les délibérations de ce Conseil municipal.

Par ailleurs, vous savez aussi, puisque l'on en parle souvent, que les dépenses de personnel ont aussi une augmentation induite par nature autour de l'avancement de carrière de nos personnels (échelon, avancement de grade, promotion interne). Tout cela, comme dans n'importe quelle entreprise, participe de l'augmentation des dépenses de personnel.

Pour ce qui concerne notre ratio, vous dites attendre un ratio à 50, je ne sais pas à quelle collectivité vous faites référence, en tout cas, à Bagneux, nous faisons le choix d'un haut niveau de service public, d'un haut niveau de régie public car le service public, c'est le patrimoine de celles

et ceux qui n'en ont pas et, ici, nous y sommes très attachés. Comme l'a dit mon collègue Mouloud Haddad, nous y mettons donc les moyens nécessaires pour que nous puissions répondre le mieux possible aux attentes et aux besoins des habitants.

Nous pensons que la meilleure réponse est celle du service public, ce qui explique ce ratio qui est tout de même stable - vous ne l'avez pas souligné, vous auriez pu - ces dernières années, à mon avis à l'image de la façon dont nous menons aussi ces politiques relatives au personnel communal.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. HOUSNI. - Rapidement dans le même sens, juste pour dialoguer avec le représentant de l'opposition. Aujourd'hui, à Bagneux, nous avons fait le choix de mettre des agents face à une population. Nous n'avons pas fait le choix de quelques villes, malheureusement ou heureusement je ne sais pas comment le qualifier, de droite, celui d'externaliser des prestations comme l'éducation, la restauration, l'animation. Ce choix va naturellement baisser la masse salariale.

À Bagneux, nous préférons mettre des personnes devant nos enfants parce que nous avons décidé que l'éducation était une priorité. Nous préférons accompagner nos aînés, c'est pourquoi nous faisons de la restauration locale.

Ces choix politiques, nous les assumons. S'ajoutent à cela toutes les dépenses en lien avec la transition écologique. Nous avons donc besoin d'une masse salariale qui peut répondre à ces exigences.

Merci pour le travail accompli par l'administration généralement, merci à notre Maire adjoint des finances.

M. HADDAD. - Je ne vais pas enfoncer le clou mais un peu tout de même ! Monsieur Rousseau, nous dialoguons avec vous. Vous déplorez les effets des causes que vous chérissez. Vous avez très bien commencé votre intervention par l'augmentation de nos accueils publics, que ce soit les crèches, les centres de loisirs et la restauration notamment. Vous vous en félicitez. Cela montre au moins deux choses : qu'il y a un besoin et que nous répondons à ce besoin. Mais ensuite vous déplorez ce que vous chérissez : comme l'ont dit mes collègues précédemment, il faut un peu de personnels.

Comme l'a dit mon collègue Farid Housni, le choix d'internaliser ces services essentiels étant fait, outre les augmentations mécaniques dont j'ai parlé et que ma collègue Hélène Cillières, en charge des ressources humaines, a rappelées ici, cela fait un peu d'augmentation de masse salariale. C'est tout de même la traduction des efforts que nous mettons au service des Balnéolais pour un service public qui répond aux besoins essentiels et de qualité.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention sur ce compte administratif ?

Je vais sortir pour vous laisser délibérer et je vous rejoins dans quelques minutes.

(Sortie de Mme Amiable à 20 h 59.)

Mme BOUDJENAH. - Chers collègues, je vous propose de passer au vote car le débat a eu lieu.

➡ **VOTE : LE COMPTE ADMINISTRATIF EST ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Nous n'avons pas pris acte du compte de gestion.

Il est pris acte à l'unanimité du compte de gestion.

(Retour de Mme Amiable à 21 h 01.)

Madame le Maire, votre compte administratif a été adopté à une très large majorité. Je vous en félicite au nom de la majorité municipale.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

À mon tour de remercier l'ensemble des collègues de l'équipe municipale qui travaille à mes côtés, particulièrement Mouloud Haddad, notre élu aux finances, Rémy Fernandez, le Directeur des services financiers de la ville, ainsi que la Direction générale des services, pour leur investissement en direction des Balnéolaises et Balnéolais et nous permettre d'exécuter le mieux possible nos objectifs et nos projets.

Merci beaucoup à vous.

Je vous propose de continuer.

AMÉNAGEMENT URBAIN

5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2024 (BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES)

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES REALISEES PAR LA COMMUNE ET L'ETABLISSEMENT FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE EN 2024

Mme BOUDJENAH. - Il s'agit d'une délibération classique que nous devons examiner au moment du compte administratif.

Vous avez le tableau qui ne représente pas beaucoup de biens cédés. En ce qui concerne la ville, cela concernait les locaux commerciaux et logements acquis puis revendus, cette année, à Vallée Sud Développement et Vallée Sud Habitat dans le centre-ville.

Nous avons également procédé à de petites rétrocessions foncières avec le promoteur AIC dans le cadre de son opération rue des Frères Lumières ou encore dans le cadre du projet Sanofi.

Pour ce qui concerne l'EPFIF, quatre biens ont été acquis par ce dernier, essentiellement dans la zone industrielle, rue Alphonse Pluchet, et un pavillon rue des Meuniers dans le cadre de la convention que nous avons passée, permettant à l'EPFIF d'être en veille sur un certain nombre de secteurs dans la commune.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?...

(Aucune.)

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

FINANCES

6 - FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'UTILISATION PAR LA COMMUNE DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Mme le MAIRE. - Je repasse la parole à Mouloud Haddad.

M. HADDAD. - Merci Madame le Maire. Chers collègues, il s'agit ici d'une information donnée au Conseil municipal sur l'utilisation, par la commune, du FSRIF (fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France) au titre de l'année 2024.

Ce fonds, d'un montant 2024, d'un peu plus de 4 M€ (+7,5 % par rapport à 2023) est destiné à réaliser des actions contribuant à réduire les inégalités sociales et à améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants.

Ainsi 1,70 M€ a servi à financer une partie du coût dévolu à l'entretien et à la création de cours oasis dans nos écoles ; 1,60 M€ a été utilisé pour l'embellissement et la sécurisation des espaces publics, 600 000 € pour la réhabilitation et l'entretien d'équipements sportifs et 76 500 € pour aider à l'accessibilité de nos espaces publics.

Voilà chers collègues ce qui me paraissait important de dire concernant ce FSRIF.

Il n'y a pas de vote suite à cette présentation, mais une simple prise d'acte.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ? ... Il n'y en a pas

Nous prenons acte de la répartition de ce fonds à l'unanimité.

7 - AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

M. HADDAD. - Madame la Maire, chers collègues, il s'agit ici, simplement et conformément à l'instruction comptable dite M57, d'affecter en fonctionnement ou en investissement le résultat de l'exercice 2024 au budget principal de la commune.

En fonctionnement, nous avons un excédent de 13 854 652,86 € et un besoin de financement de la section d'investissement de 1 155 354,54 €.

Ainsi, chers collègues, il vous est demandé d'approuver la décision de couvrir le besoin de financement constaté en investissement et d'affecter le solde disponible, soit 12 699 298,32 €, au financement de la section de fonctionnement, proposition que nous allons reprendre dans la délibération suivante consacrée au budget supplémentaire comme suit : 1 155 354,54 € en recettes d'investissement et 12 699 298,32 € en recettes de fonctionnement.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX S'ABSTENANT**

8 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 (BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE)

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 DE LA COMMUNE

M. HADDAD. - Madame la Maire, chers collègues, il y a quelques délibérations, nous avons voté le compte administratif 2024, je ne reviens pas sur les détails.

En plus du résultat net à affecter, à Bagneux, notre stratégie budgétaire, vous la connaissez bien maintenant, est de procéder, lors du vote du budget supplémentaire, à des ajustements nécessaires qui viennent conforter nos priorités portées par le budget primitif 2025 voté, en séance du Conseil municipal, le 4 février dernier ; priorités, je le rappelle ici, qui se concentrent particulièrement sur les questions de la solidarité, de la transition écologique, de la réussite éducative et du cadre de vie.

Dans la section fonctionnement et la rubrique recettes du résultat net de près de 12,70 M€ à affecter, nous avons une recette fiscale locale de 764 000 €.

À ces recettes fiscales s'ajoutent les dotations pour +284 000 € (DGF et DSU additionnées) et 489 000 € de compensations des mesures fiscales de la part de l'État.

Sur les 120 000 € de DGF, notons que, sur la période 2020-2025, comme je l'avais rappelé tout à l'heure lors du compte administratif, elle évolue au même rythme que l'évolution de la population de Bagneux, mais beaucoup moins vite que l'inflation, c'est une sorte d'augmentation en trompe-l'œil pour ainsi dire.

Nous avons également en recettes +1 M€ de produits d'exploitation de service constitués par exemple des 400 000 € des produits de stationnement payant observés en 2024 ou encore des versements de Sécurité Sociale pour des actes effectués au CMS pour 230 000 €, des recettes d'ailleurs sans incidence budgétaire puisqu'elles sont également inscrites en dépenses.

En matière de dépenses, nous avons les charges à caractère général à hauteur de 1,80 M€ dont +674 000 € consacrés à l'espace public et à l'environnement et surtout à l'augmentation de nos produits de stationnement payant (+425 000 €), pour la restauration également qui voit sa fréquentation montée en flèche comme évoqué tout à l'heure ou encore +230 000 € sur les réajustements de crédits alloués à notre belle maison médicale de garde.

Concernant les subventions, nous avons inscrit 132 000 € dans ce budget supplémentaire. Plus de la moitié de cette somme, 70 000 €, est attribuée à la crèche associative Arc-en-ciel avec laquelle nous avons établi une nouvelle convention qui dit que la ville est réservataire de quarante-cinq berceaux, lesdits berceaux bénéficiant d'une revalorisation.

Nous avons en dépenses +353 000 €, la contribution de la ville au contentieux opposant le syndicat mixte Autolib'-Vélib' de la métropole à la Société Autolib' appartenant au Groupe Bolloré.

Le syndicat a été condamné à payer 234 M€, les villes adhérentes sont tenues de contribuer à hauteur du nombre de stations Autolib' : neuf pour Bagneux. La ville, je le souligne ici, a fait le choix d'un versement en une fois car le budget nous le permettait, ce qui a pour effet également de limiter les surcoûts.

Nous avons aussi 130 000 € consacrés au remboursement des intérêts de notre dette, plus

exactement au refinancement d'un de nos emprunts, suite au passage à taux fixe de cet emprunt (2,5 %) alors qu'il était jusqu'en décembre 2020 indexé sur l'inflation.

Enfin, notons une opération habituelle, celle de provisionner en vue des contentieux en cours ici : +300 000 €.

Passons à la section investissements, dans la rubrique recettes, en plus des 12,60 M€ du résultat et des 2 M€ du reste à réaliser 2024, nous ajoutons 12 M€ en ressources propres.

Cette année, nous proposons de réduire notre recours à l'emprunt de 8,80 M€, quasi le montant que nous avons voté en budget primitif 2025, à 11 000 € près. Nous obtenons ainsi des recettes dans cette section d'un peu plus de 15,50 M€, qui s'équilibrent avec les 15,50 M€ inscrits en dépenses.

Les principaux ajustements de crédits dans cette section concernent les -640 000 € de cessions de logements Place Dampierre, inscrites au budget primitif 2025, mais finalement réalisées fin 2024 et les +396 000 € d'opérations comptables qui incluent les frais d'études avant le début des travaux.

Dans la rubrique dépenses, en plus des 12,60 M€ de restes à réaliser, nous avons 1,70 M€ de dépenses d'équipements dont 1,50 M€ en aménagements urbains qui consiste à une participation de la ville à la SADEV 94 dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Blanchard. La ville avait demandé une dédensification du projet initial, c'est ce que la ville prend en charge cette année et, en partie, l'année prochaine.

Enfin, nous avons comme dépense importante un reversement à VSGP, ce qu'avait perçu la ville dans la phase 2 du PUP des Mathurins, soit 825 000 € et les opérations matrimoniales à hauteur de 394 000 € dont j'ai parlé en recettes et que l'on retrouve fort logiquement en dépenses.

À Bagneux, je le dis et le répète, dès que l'on me donne la parole, je dis que nos finances sont saines. Cette bonne santé n'est pas faite pour se gargariser, pour faire joli dans des tableaux Excel que nous pourrions vous distribuer, elle nous permet d'être sereins et ambitieux pour l'avenir.

D'ailleurs, ce n'est pas seulement moi qui le dis ou mes collègues de la majorité municipale, M. Duval, Adjoint au Directeur départemental des finances publiques nous disait à Mme la Maire et moi-même dans son bureau, le 21 mars dernier, je cite : « Je suis, Madame la Maire, en tournée dans l'ensemble des villes du département. Eh bien, je peux vous dire qu'à Bagneux, vous avez une situation financière parfaite ! Vous pouvez me citer car il faut le faire savoir. Toutes les villes du département ne peuvent pas en dire autant ».

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci à Mouloud Haddad.

Y a-t-il des demandes d'intervention des collègues sur ce budget supplémentaire ou des demandes de précision ? Monsieur Rousseau, je vous en prie.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, à la lecture de ce budget supplémentaire, nous découvrons de bonnes surprises :

- l'augmentation de la dotation générale de fonctionnement, +62 000 € par rapport au réalisé 2024 ;
- la hausse des compensations des mesures fiscales par rapport au budget primitif 2025

(+489 000 €) ;

- la hausse des recettes de la fiscalité directe (+764 000 €) du produit fiscal par rapport au budget primitif 2025, soit une augmentation de 4 % par rapport au compte administratif 2024 qui était à 50,20 M€.

Et aussi de moins bonnes, toujours un écart important sur le budget de fonctionnement par rapport au budget primitif 2025 :

- +2,50 M€ d'écart hors résultat reporté l'année 2024, 12,70 M€.

On nous rappelle, cela a été dit à l'instant, qu'il existe un contentieux depuis 2018 opposant le Syndicat mixte Autolib'-Vélib' de la métropole et Autolib'. En finalité, le syndicat a perdu son procès et Bagneux va devoir payer 348 000 €.

Quelle est la suite à donner à cette affaire ?

Comme nous avons déjà pu le dire lors du vote du budget primitif 2025, ce budget constitue le dernier exercice budgétaire complet de la mandature et doit permettre de finaliser les actions et projets initiés depuis plusieurs années et fournir une situation claire pour les futurs élus municipaux avec une santé financière préservée.

Le constat est là, plein de chantiers en cours non finalisés.

De plus, le Gouvernement actuel peine à maîtriser l'endettement de la France et va vraisemblablement imposer aux communes des priorités budgétaires axées sur la réduction des dépenses.

Notre ville est-elle préparée à cela ? Je pose la question.

Nous en doutons fortement avec des dépenses de fonctionnement et un budget d'emploi toujours en hausse, une mixité sociale qui n'existe toujours pas et une urbanisation exponentielle de la ville. Bagneux aura du mal à proposer des services de qualité à toutes et à tous.

Nous resterons donc cohérents avec notre vote du budget primitif, nous voterons contre.

Merci Madame la Maire.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

M. TUDER. - Je voudrais vous apporter une réponse par rapport à ce que vous avez dit au sujet du procès avec le Groupe Bolloré.

Je tiens à préciser que le procès n'a pas été perdu puisque, à l'origine, le Groupe Bolloré demandait 265 M€ à l'ensemble des collectivités adhérentes. Or, à l'arrivée, nous arrivons à un versement de 78 M€, intérêts compris, ce qui correspond en grande partie à la valeur nette comptable. Ce sont des choses que nous avons déjà intégrées dans la réflexion : une partie de cette somme avait été collectée au fil du temps depuis le début du contentieux avec le Groupe Bolloré.

Effectivement, il nous restait des sommes à payer. Je ne vais pas dire que c'est minime parce que c'est 78 M€ avec les intérêts, mais cela correspond en grande partie à la valeur nette comptable. Le reste correspond à des indemnités de fins de contrats des agents travaillant pour Autolib'.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MOUTAOUKIL. - Sur ce dossier, M. Rousseau fait mine de l'ignorer alors qu'il le sait

parfaitement bien, ce n'est pas que Bagneux, vous l'avez plus qu'intégré. Que pouvions-nous faire hormis essayer de minimiser les coûts que cela pouvait représenter ? Mon collègue Bruno Tudar l'a dit, je pense que l'ensemble des collectivités s'est bien battu.

Après, si vous avez des réclamations à faire, je pense que l'adresse de M. Bolloré est connue, il faut lui dire qu'il exagère vraiment.

Monsieur Rousseau, vous vous inquiétez de la santé financière de la ville pour les futurs élus municipaux. Celles et ceux qui pourraient la récupérer en 2026 seront, je pense, très heureux de la récupérer en l'état car nous leur laissons une place extrêmement saine. Nous l'avons vu lors des précédentes délibérations et celle-là encore plus : la fonctionnaire du ministère des finances est venue nous faire part des indicateurs très bons au niveau comptable. Nous voyons aussi que notre gestion est extrêmement sérieuse et rigoureuse. Je ne suis pas certaine que beaucoup de villes aient cet encours de dette, Monsieur Rousseau, il faut être honnête à un moment donné.

Mme le MAIRE. - Nous n'allons pas leur laisser la place !

Mme MOUTAOUKIL. - Je ne pensais pas à cela, mais bon, l'espoir fait vivre.

Mme FAUVEL. - Madame la Maire, chers collègues, au nom du Groupe Communistes et Citoyens, je souhaite exprimer notre soutien plein et entier à ce budget supplémentaire qui reflète une fois de plus une gestion à la fois rigoureuse et attentive aux besoins concrets des habitantes et des habitants.

Ce budget permet d'abord d'intégrer les résultats positifs de l'exercice précédent, mais aussi d'ajuster nos priorités pour répondre à des réalités nouvelles, tout en poursuivant notre cap.

Je tiens à saluer particulièrement plusieurs éléments structurants de ce BS :

- la réduction du recours à l'emprunt de 8,80 M€, qui témoigne de notre volonté de consolider la santé financière de notre commune sans renoncer à l'action publique. C'est un signal important de responsabilité et de prévoyance.

Mais ce budget va encore plus loin, en répondant à des besoins très concrets :

- le soutien au Festival Kalypso, événement culturel majeur qui valorise la création chorégraphique urbaine. Ce soutien renforce l'attractivité de notre ville et participe pleinement à notre ambition culturelle ;
- les interventions sur l'espace public, qu'il s'agisse de la propreté, de la voirie, de la sécurisation ou encore de la végétalisation. Ces efforts sont essentiels pour le cadre de vie des habitants et nous savons combien ces questions sont au cœur des préoccupations quotidiennes ;
- l'entretien et la modernisation du parc des sports qui est un équipement central pour la pratique sportive. Qu'il s'agisse des scolaires, des clubs ou des familles, il est essentiel que ces installations soient à la hauteur des attentes ;
- l'acquisition d'équipements pour la restauration scolaire, afin de garantir un service de qualité pour nos enfants dans des conditions d'hygiène et d'efficacité optimales. C'est aussi un engagement fort en faveur de la santé et du bien-être des élèves ;
- Enfin, la prise en charge des déplacements pour les élèves du collège Joliot-Curie, suite à la fermeture du gymnase, montre que nous sommes réactifs face à l'imprévu et que nous

mettons tout en œuvre pour assurer la continuité du service public, en particulier pour nos jeunes.

En résumé, ce budget supplémentaire est pragmatique, équilibré et porteur de sens. Il montre que nous savons conjuguer maîtrise des finances, réponse aux urgences et investissements d'avenir.

Le Groupe Communistes et Citoyens votera donc sans réserve en faveur de ce budget supplémentaire.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?...

(Non.)

Par rapport aux questions évoquées par M. Rousseau à propos des bonnes surprises, je voulais tout de même dire que les bonnes surprises sont liées à la dynamique de la commune, au fait que nous accueillions de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises qui payent des impôts. Les nouveaux immeubles paient des impôts fonciers, même les entreprises, cela nous permet d'avoir cette dynamique fiscale.

Je ne reviens pas sur le contentieux Autolib'-Vélib' parce que les collègues et Bruno Tudor en particulier l'ont fait. Nous sortons d'un épisode un peu compliqué.

Je vous propose de payer l'intégralité de la somme en 2025 car nous pouvons le faire, plutôt que de recourir à un emprunt sur plusieurs années pour solder cette somme qui, au final, coûterait plus cher à la collectivité.

Vous avez posé la question de savoir si nous serons préparés aux coupes budgétaires que l'on nous annonce ? Ce n'est pas que nous ne sommes pas préparés financièrement, notre capacité à rebondir, ce n'est pas trop le sujet, je pense que c'est le cas de l'ensemble des associations d'élus locaux.

Le budget 2026 commence à être en débat. On nous annonce des coupes budgétaires nouvelles. Il faudrait faire 40 Md€ d'économies dont une bonne partie au sein des services publics nationaux mais aussi sur les budgets des collectivités locales.

Évidemment, cela provoque le mécontentement et la réaction des élus locaux tout d'abord parce que, dans les collectivités, nous sommes plutôt habitués à gérer nos budgets de manière consciencieuse, prudente. Je rappelle que les collectivités locales votent toujours des budgets en équilibre, c'est la loi, nous sommes obligés de le faire. Si nous ne le faisons pas, nous sommes sous la tutelle des Préfets.

Nous sommes habitués à cette gestion prudentielle et à essayer de développer nos services publics au regard de nos capacités, mais nous ne pourrions pas évidemment abonder dans des politiques qui seraient des politiques d'austérité pour des populations qui ont, plus que jamais, besoin d'avoir des services publics sur leur territoire et de répondre aussi aux urgences sociales qui sont plus nombreuses. Tout le monde le voit.

Je ne reviens pas sur l'augmentation de la DSU, mais si elle augmente, c'est parce que le nombre d'habitants augmente mais aussi parce que le revenu médian de nos habitants s'est dégradé à Bagneux, il n'a pas augmenté, contrairement en Île-de-France. Il a continué à régresser un peu

chez nous. Cela signifie que, malgré l'arrivée et l'installation de nouvelles populations, ce qui est très bien, sur la commune, une grande majorité des habitants connaît plus de précarité aujourd'hui qu'hier.

Nous portons assez fortement le fait que les services publics que nous développons sont des services publics utiles aux habitants qui permettent de faire vivre la convivialité, la culture, le sport pour des populations qui, parfois, en sont éloignées ou n'auraient pas les moyens sans l'apport de la collectivité d'avoir des activités conviviales, sociales et de participer à la vie de la ville et de la nation.

Nous allons continuer dans ce sens en étant en même temps très exigeants vis-à-vis de l'état sur ce dont nous avons besoin pour continuer à développer une commune comme la nôtre qui accueille aussi des populations fragiles de manière beaucoup plus importante que bien d'autres communes de notre département.

Il nous appartient de voter ce budget supplémentaire.

Il n'y a plus d'autres interventions ?...

(Non.)

➡ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Je vous remercie beaucoup.

9 - COMPTE DE GESTION AFFERENT A L'EXERCICE 2024 (BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES)

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

M. HADDAD. - Madame la Maire, chers collègues, rien de particulier à dire sur le compte de gestion du budget annexe du service des pompes funèbres.

Sous le contrôle du comptable public, nous avons un résultat pour l'exercice 2024 de +2 261,25 € pour la seule section de fonctionnement : 14 261,25 € en recettes et 12 000 € en dépenses, que nous vous demandons d'adopter, chers collègues.

Merci.

(Sortie de Mme la Maire à 20 h 30.)

Mme BOUDJENAH. - Y a-t-il des interventions sur le compte de gestion ?

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

10 - COMPTE ADMINISTRATIF AFFERENT A L'EXERCICE 2024 (BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES)

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

M. HADDAD. - Merci, chers collègues. Même exercice que pour le précédent rapport, nous parlons toujours du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres, mais cette fois-ci, concernant notre compte administratif.

Nous retrouvons fort heureusement les mêmes chiffres avec ce résultat de +2 261,25 € que je vous demande d'adopter à son tour.

Merci.

Mme BOUDJENAH. - Merci Mouloud Haddad.

Y a-t-il des questions, des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Merci beaucoup.

Mme le Maire peut revenir.

(Retour de Mme la Maire à 21 h 32.)

Le compte administratif du service des pompes funèbre a été adopté à l'unanimité du Conseil municipal.

Mme le MAIRE. - Merci chers collègues. Nous poursuivons.

11 - AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES.

M. HADDAD. - Il s'agit d'affecter le résultat de 2 261,25 € au budget annexe du service extérieur des pompes funèbres.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

12 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 (BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES)

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

M. HADDAD. - Madame la Maire, chers collègues, dernière délibération concernant le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres.

Cette fois-ci, cela concerne le budget supplémentaire 2025. Le résultat de fonctionnement de l'année 2024 est excédentaire. Je vous laisse deviner la somme ! 2 261,25 €. Cette somme doit être affectée à la section de fonctionnement du budget supplémentaire 2025, si vous en êtes d'accord.

Mme le MAIRE. – Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

13 - TAXE DE SEJOUR

FIXATION DES MODALITES APPLICABLES A LA TAXE DE SEJOUR INSTITUTE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BAGNEUX, A PARTIR DU 1ER JANVIER 2026

M. HADDAD. - Il s'agit d'adopter, à partir du 1^{er} janvier 2026, les nouveaux tarifs de la taxe de séjour qui a été instituée sur notre commune le 1^{er} janvier 2019. Cette taxe a été ainsi valorisée en 2021 et 2023. Elle concerne tous les types d'hébergement touristique classés en catégorie du palace au camping.

Dans le rapport, il est rappelé que cette taxe rapporte à la commune environ 100 000 € en 2024 sur un total de 296 000 € collectés.

Ce soir, nous vous proposons d'appliquer une nouvelle valorisation de 5 % de cette taxe en nous alignant sur les communes voisines.

Nous passerions par exemple d'une taxe totale à collecter à 15,28 € contre 14,98 € pour une nuit passée dans un palace balnéolais.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cela apporte quelques recettes à la ville.

14 - CREANCES ETEINTES

CONSTATATION DE CREANCES ETEINTES

M. HADDAD. - Madame la Maire, chers collègues, il s'agit d'une délibération habituelle et classique puisque cela concerne des effacements de dettes d'usagers par la commission départementale de surendettement.

Ce soir, il s'agit de deux créances d'un montant total de 990,04 € concernant trois usagers de nos services publics.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

15 - GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT D'IDF HABITAT SOUSCRIT AUPRES DE LA CDC

OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT D'IDF HABITAT POUR UN PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 5 410 408 € POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 26 LOGEMENTS SITUES DANS LE QUARTIER DES MATHURINS A BAGNEUX

Mme CILLIERES. – Il s'agit d'une délibération classique de garantie d'emprunt au profit du bailleur social IDF Habitat pour vingt-six logements sociaux à venir sur la phase deux des Mathurins. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, 20 % de réservations iront au profit de la ville, ce qui représente cinq logements.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX S'ABSTENANT**

AMÉNAGEMENT URBAIN

16 - ZAC ECO QUARTIER DES MUSICIENS (CRACL 2023)

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE RELATIF A LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE (ZAC) DE L'ECOQUARTIER DES MUSICIENS AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Mme BOUDJENAH. - Pour résumer, c'est notre ZAC la plus récente. Ce CRACL et les autres sujets en lien avec Vallée Sud Grand Paris ont été approuvés tout récemment au bureau territorial ou vont l'être pour un sujet.

Cette ZAC est gérée par le groupement d'aménageurs Sadev94-Citallios pour permettre un projet de renouvellement urbain ambitieux dans le quartier de la Pierre Plate soutenu par l'ANRU.

Là, il s'agit du CRACL 2023, mais l'actualité de notre ZAC des Musiciens est d'être dans les premiers jalons en termes opérationnels. Si vous ne l'avez pas vu, la démolition de la barre Mozart après celle de la barre Rossini il y a quelque temps est bien avancée. Les premiers permis de construire sont aussi en cours.

Le projet a été retenu pour la réhabilitation et l'extension de la crèche Prokofiev. D'autres projets vont suivre, je pense notamment à l'extension du parc Mandela.

Nous bénéficions de crédits dans le cadre de ce CRACL pour concerter tout au long de la vie de cette ZAC, animer avec les habitants et installer des activités éphémères.

Vous l'avez peut-être vu en lisant le résumé dans le cadre du rapport, je ne vais pas vous abreuver de chiffres, mais en 2023, le coût des espaces publics était encore en discussion si je peux dire, y compris pour regarder comment l'EPT, dans le cadre de sa participation financière, maîtriserait cette participation.

Pour cette ZAC, nous avons des ambitions fortes en termes de pleine terre, de plantation d'arbres, de travail pour remodeler les circulations, qu'elles soient routières, pour les piétons ou les vélos. Ce travail, nous le verrons plus tard quand nous passerons le CRACL 2024, a bien avancé concernant ces espaces publics.

Je mentionnerai par ailleurs, en termes de subventions, puisque sur des projets aussi importants qui coûtent plusieurs dizaines de millions d'euros, nous allons chercher le maximum de subventions, sur le CRACL 2023, nous avons d'ores et déjà pu inscrire une subvention importante - nous aimerions qu'elle le soit davantage - au titre du fonds vert de l'État, au titre de recyclages fonciers pour un montant de 1 M€.

Pour cette ZAC des Musiciens, avec le soutien de l'ANRU, nous bénéficions de participations de la région ainsi que du département et donc de l'EPT.

Là, il ne s'agit que d'un avis, officiellement, c'est l'EPT qui l'a approuvé, mais il nous paraît important que le Conseil municipal continue d'être informé et de suivre ces opérations très importantes.

Mme le MAIRE. - Merci.

Il s'agit d'une prise d'acte car, comme l'a expliqué Mme Boudjenah, c'est l'EPT qui a voté : nous avons délibéré la semaine dernière en Bureau de territoires, favorablement.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Non.

Le Conseil municipal prend acte à la majorité, le Groupe Mieux Vivre à Bagneux s'abstenant.

17 - ZAC ECOQUARTIER VICTOR-HUGO

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT 2025 DU DOSSIER DE REALISATION MODIFICATIF

Mme BOUDJENAH. - Là aussi, cela a été approuvé par le Bureau territorial. Vous avez beaucoup de documents, je n'entrerai pas dans le détail de l'étude d'impact.

Je dirai simplement qu'il s'agit d'une ZAC beaucoup plus ancienne qui est pilotée par l'aménageur Sadev-94. Depuis plus de dix ans, elle est dans une phase largement opérationnelle.

Plusieurs phases de dossiers de réalisation et de programmes des équipements publics ont évolué avec des études d'impact qui ont aussi évalué, des études d'impact globales sur la ZAC mais aussi au cas par cas. Ce qui nous intéresse là en l'occurrence, ce sont les derniers épisodes en lien avec ce que l'on appelle dans le jargon de la ZAC Victor Hugo, le G3, c'est-à-dire le lot immobilier en cours de construction sur la place Lucie Aubrac qui sera livré tout début 2026.

Nous avons eu à affiner, actualiser cette étude d'impact du fait qu'au fur et à mesure de l'évolution de la ZAC, de la confirmation de l'arrivée de la ligne 15, le programme avait évolué, le périmètre même de la ZAC avait évolué.

Il s'agit d'approuver finalement tous les documents que vous avez en annexes qui permettent d'actualiser cette étude d'impact au regard de la réglementation.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

👉 **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX S'ABSTENANT**

Je vous remercie.

18 - ZAC DU MOULIN BLANCHARD

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AVENANT N° 6 AU TRAITE DE CONCESSION RELATIF A LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DU MOULIN BLANCHARD EN VUE DE SON APPROBATION PAR LE BUREAU TERRITORIAL DE VALLEE SUD GRAND PARIS

Mme BOUDJENAH. - Là aussi, c'est un avis.

Il s'agit d'un avenant sur cette ZAC Blanchard que Mouloud Haddad a évoqué tout à l'heure puisqu'il a parlé de la participation communale dans le cadre du budget supplémentaire.

La ZAC Blanchard est encore plus ancienne. Nous sommes sur la dernière opération dans le cadre de cette ZAC à l'angle rue Salvador Allende rue de Fontenay avec plusieurs étapes pour aboutir à un projet qui se trouve dans la phase opérationnelle. Nous avons travaillé à une dédensification de 30 % par rapport au projet initial.

En 2024, les permis de démolir et de construire ont été délivrés et purgés.

Après les démolitions cette année, les travaux de construction commenceront à partir du printemps 2026.

Nous avons besoin de cet avenant pour :

- premièrement, proroger la ZAC jusqu'au 15 janvier 2027 ;
- deuxièmement, approuver le montant de la participation financière de la commune à hauteur de 1,50 M€ ;
- troisièmement, décider qu'en termes de calendrier nous paierions, cette année, 1,30 M€ et, fin 2026, en tout cas à la fin de la ZAC Blanchard, nous puissions ajuster exactement la fin de la participation aux alentours de 200 000 € normalement.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention, des remarques ?

M. ROUSSEAU. - Une remarque, nous avons l'impression que cette ZAC ne se termine pas, qu'il nous faudra peut-être encore une génération pour en voir la fin. Cette ZAC nous coûte 1,50 M€, ce n'est pas négligeable. C'est un dossier qui a traîné durant ces décennies précédentes. Il est dommage que cette ZAC n'ait pas avancé plus tôt.

En tout cas, nous nous retrouvons dans la situation où nous nous devons de payer.

Merci.

Nous voterons contre.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Bensoussan.

M. BENSOUSSAN. - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, au nom du Groupe Communistes et Citoyens, ce soir, il s'agit de se positionner sur cette nouvelle étape du projet Allende Fontenay qui conclura le réaménagement de ce périmètre du centre-ville.

Ce sera le dernier vote avant le début des travaux très attendu par les habitants avec ce dernier avenant présenté précédemment par Yasmine Boudjenah.

Il s'agit ni plus ni moins d'une nouvelle étape de dynamisation du centre-ville.

Notre Groupe a soutenu tous les projets précédents.

Pour rappel, ce projet ambitieux, c'est cinquante-deux logements qualitatifs pour 5 500 mètres carrés de surface de plancher avec 300 mètres carrés de commerces bien nécessaires pour continuer le travail entrepris.

Les travaux préparatifs vont débiter pour s'étendre jusqu'au printemps 2026, période où débiteront les travaux de construction.

Après les concertations, les réunions publiques pendant trois ans, les avis de l'ABF, du CAUE 92, les évolutions demandées, les propositions, après la saisine du Conseil municipal par l'association porteuse de celle-ci, le 15 octobre 2024, c'est le dernier acte qui nous est soumis et que notre Groupe soutiendra avec conviction.

Beaucoup de choses ont été dites sur ce projet avec des votes successifs du Conseil municipal, c'est la preuve qu'un projet peut évoluer favorablement. Il est important de poursuivre ce projet avec détermination.

Notre Groupe soutiendra cette délibération et votera sa dernière étape.

Au nom du Groupe, je tiens à remercier les services de la ville qui ont contribué à cette nouvelle étape décisive.

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BOUDJENAH. - Je pense que M. Rousseau connaît bien le sujet. Vous n'êtes pas si vieux que cela, passez-moi l'expression, vous parlez d'une génération supplémentaire. Si nous remontons à la création de la ZAC et à ses premières opérations, nous avons une ancienneté mais vous savez très bien que cet îlot a dû nécessiter un certain nombre d'acquisitions, d'études de sol, de structures et de concertations.

Si je peux me permettre, vous ne pouvez pas, dans le cadre d'un autre point de ce Conseil municipal, dire que la ville bétonne et, là, nous reprocher de ne pas aller assez vite, de prendre le temps d'affiner le type et la qualité du projet en fonction de la localisation, en l'occurrence le centre-ville de Bagneux auquel nous tenons tous, de travailler à une dédensification, à ce que la ZAC et la ville en tant que concédant initial participent, y compris financièrement, partiellement à cette dédensification.

Je rappelle à l'ensemble des collègues que cette participation de la ville correspond aussi à la livraison d'équipements publics, certes pas récente, dans le cadre de cette ZAC. Je pense notamment à la crèche des Petits Moulins, à la rue Ledru-Rollin, au petit square situé à l'entrée de la ville en provenance de Fontenay. Ce sont les équipements publics qui ont été produits dans le cadre de cette ZAC Blanchard.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je vous propose de passer au vote.

Cette délibération propose de prendre acte du projet d'avenant n° 6 et d'approuver la participation financière de la commune.

➡ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT CONTRE**

Je vous remercie.

19 - DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET MISE EN VENTE D'UN BIEN A MIEUSSY

APPROBATION DE LA DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT ET APPROBATION DE LA MISE EN VENTE D'UN BIEN APPARTENANT A LA COMMUNE DE BAGNEUX SIS A MIEUSSY

Mme le MAIRE. - Nous en avons déjà parlé ici.

Mme BOUDJENAH. - Comme vous le savez nous possédons un centre de vacances à Mieussy en Haute-Savoie. Il a été construit en 1936. Vous avez le détail des mètres carrés et de sa composition. Il y a trois bâtiments et un certain nombre de terrains.

Même si ces locaux ont été partiellement rénovés en 2015, cette rénovation n'est plus suffisante au regard de la réglementation pour maintenir ouvert ce lieu en centre de vacances qui accueille des enfants. C'est la raison pour laquelle nous faisons le choix de travailler à céder ce patrimoine.

Nous vous proposons donc de soir d'engager une procédure de cession sous la forme d'une Vente Notariale Interactive.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Un notaire organise ce mode de mise en vente de manière transparente en garantissant l'obtention du prix du marché et des délais de vente maîtrisés. L'appel d'offres est dématérialisé. Il réunit des acquéreurs potentiels pendant une durée limitée, ce ne sont pas des enchères, cela ne s'appelle pas ainsi, pour que leur offre d'achat soit examinée. Nous espérons que l'une d'elles se dégage le plus vite possible.

Pour pouvoir engager cette procédure, nous devons approuver la désaffectation et le déclassement du centre de vacances de Mieussy et autoriser sa cession dans le cadre du mandat avec notaire en vente interactive immobilière.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

20 - CONVENTION BAGNEUX / CCI IDF MISE A DISPOSITION CONSEILLER

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS (CCIP), DELEGATION HAUTS-DE-SEINE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER CCIP

M. KANDEL. - Je suis désolé, Monsieur Haddad, il n'y a pas encore de palace sur la commune, mais nous travaillons avec la CCI à faire venir dans notre ville des commerces de qualité.

(Rires...)

Il s'agit de prolonger de six mois une convention avec la CCI pour faire travailler un conseiller sur notre ville trois jours par semaine. Cela a été le cas pendant plusieurs années, cela a permis d'accompagner des projets.

Je vous informe ce soir la création d'une nouvelle association des commerçants du centre-ville.

Nous travaillons étroitement avec la CCI sur ces différents aspects.

Nous vous proposons donc de prolonger de six mois cette convention, afin de faire un bilan avec la CCI plus avancé dans quelques mois et à l'aune de la création annoncée la dernière fois du pôle

commerce et attractivité avec la création d'un emploi au sein des services municipaux.

Pour toutes ces raisons, nous avons besoin d'y voir un peu plus clair, par conséquent, de prolonger cette convention qui a déjà permis quelques avancées sur notre ville en matière de commerces.

Mme le MAIRE. - Merci.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

21 - ACTION DU CONTRAT CENTRES-VILLES VIVANTS

APPROBATION DE LA CHARTE DES ENSEIGNES ET DES DEVANTURES COMMERCIALES ET DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES AUX COMMERÇANTS

M. KANDEL. - Toujours pas de palace, mais des choses importantes pour les commerces !

Comme vous le savez, la ville de Bagneux s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche active de revitalisation de son tissu commercial.

Cette volonté politique s'est concrétisée notamment par notre adhésion, dès 2021, au programme centre-ville vivant porté par la métropole du Grand Paris. Grâce à ce dispositif, nous avons pu conduire une étude stratégique approfondie de notre commerce local qui a débouché sur un plan d'actions concret.

Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape avec le soutien renouvelé de la métropole et la mobilisation du fonds d'intervention métropolitain pour l'artisanat, le commerce et les services.

Ce sont 155 000 € de subventions qui nous sont accordés pour mettre en œuvre ce programme, la ville mettant la même somme pour ce programme d'actions.

L'une des actions phare de ce programme est l'élaboration d'une charte des devantures commerciales conçue avec le concours du CAUE 92.

Cette charte est un outil essentiel et permettra aux commerçants d'avoir des repères clairs pour améliorer l'esthétique de leur façade, harmoniser le paysage commercial et renforcer l'identité de nos quartiers.

Une ville attractive, c'est toute une ville où l'on a plaisir à déambuler où les commerces donnent envie d'entrée, mais cette dynamique ne peut réussir sans un accompagnement financier adapté pour nos commerçants.

C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui la mise en place d'un dispositif d'aide à la rénovation des devantures commerciales financées à 50 % par la métropole et la ville.

Concrètement, cela signifie des aides directes aux commerçants qui souhaitent rénover leur façade, moderniser leur enseigne ou améliorer l'éclairage de leur vitrine dans le respect des prescriptions esthétiques définies par la charte.

C'est un levier puissant pour soutenir nos commerçants de proximité, en particulier dans les quartiers du centre-ville et du nord de Bagneux, et les aider à attirer une nouvelle clientèle.

Ces aides seront encadrées par un règlement clair, avec des critères d'éligibilité précis, des montants plafonnés pour garantir un soutien équitable et efficace et un accompagnement technique par le service attractivité commerce ainsi que par un architecte conseil dédié.

Nous avons l'ambition d'inscrire cette démarche dans la durée. Le dispositif prévu est sur trois ans avec un budget de 120 000 € hors taxes.

Parce que le commerce de proximité est un pilier de la vie locale, parce que l'attractivité de Bagneux est un enjeu partagé par toutes et tous, je vous invite, mes chers collègues, à adopter cette délibération au service de nos commerçants de nos quartiers et de l'image de notre ville.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. ROUSSEAU. – J'ai une question à poser à M. Kandel : à l'époque, avions-nous eu l'étude stratégique commerciale du Cabinet Addenda ?

M. KANDEL. - Il me semble que vous l'aviez demandée. Si vous ne l'avez pas eue, nous vous la communiquerons.

M. ROUSSEAU. - Sur le principe, pas de souci.

Mme le MAIRE. - Nous avons dû oublier de la communiquer, nous nous en occupons. Si nous oublions à nouveau car je crois que vous en aviez déjà fait la demande, Monsieur Rousseau, n'hésitez pas à nous relancer.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

C'est une bonne nouvelle pour accompagner nos commerçants.

ESPACE PUBLIC ET MOBILITÉS

22 - MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU STATIONNEMENT REGLEMENTE PAYANT

APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU STATIONNEMENT REGLEMENTE PAYANT

Mme le MAIRE. - Bruno Tudér, nous vous écoutons.

M. TUDER. - Merci Madame le Maire.

Cette délibération concerne la modification de la grille tarifaire du stationnement.

Nous vous demandons d'approuver le fait d'ajouter dans cette grille tarifaire, au niveau des tarifs préférentiels, les personnels des établissements scolaires balnéolais alors qu'avant le stationnement résidentiel était réservé uniquement aux enseignants de la maternelle et de l'élémentaire. Nous voulons l'étendre aux enseignants des collèges et du lycée.

Nous voulons aussi faire bénéficier du stationnement résidentiel à tous les agents de la Fonction Publique exerçant à Bagneux ainsi qu'aux bénévoles et employés des associations balnéolaises.

Nous avons pris cette décision qui, quelque part, montre notre attachement au service public et au tissu associatif de notre commune.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?...

(Aucune.)

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie beaucoup.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

23 - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DEPARTEMENT-VILLE 2025-2027

APPROBATION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DEPARTEMENT-VILLE 2025-2027

Mme le MAIRE. - Vous avez maintenant l'habitude de cette délibération qui présente le contrat établi entre le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et la commune pour trois années. Pour autant, il n'est pas banal. Les montants arrêtés sont les mêmes que lors du précédent contrat, tant en investissement qu'en fonctionnement. Cela signifie qu'ils ne tiennent désormais plus compte de l'inflation.

Pour la période à venir, les projets cofinancés par le Département à la demande de la ville sont importants pour accompagner la dynamique de Bagneux en fonctionnement dont le versement sera assuré chaque année. 1,70 M€ au total va servir à développer des activités culturelles et sportives. Il intervient aussi dans notre politique de la petite enfance. Le département l'a transféré aux communes.

Côté investissements, le montant reste à 7 M€ sur les trois ans pour des projets d'aménagement d'ampleur notamment sur la colline des Mathurins avec la future école et le gymnase et pour poursuivre la végétalisation de nos cours d'école et le déploiement de la vidéoprotection.

On peut donc saluer je crois ce contrat qui va nous permettre de mener à bien des projets et des actions pour toutes et tous.

Ce qui est moins réjouissant - je souhaite tout de même le souligner – c'est qu'entre 2024 et 2025 les subventions de fonctionnement du département à la ville se sont beaucoup réduites :

- tout d'abord, j'avais eu l'occasion de le dire, concernant les fonds dédiés à la politique de la ville, Bagneux a perdu près de 100 000 € au moment où l'État remplaçait un de nos quartiers en politique de la ville par celui intercommunal des Blagis ;
- ensuite, le Conseil départemental s'est appuyé sur une modification par le législateur de la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour retirer également des fonds à notre commune ;
- enfin, en faisant - vous le savez puisque nous avons délibéré à ce propos au dernier Conseil municipal - porter sur les communes le financement de l'inspection générale des carrières jusque-là financée par le département. C'est ainsi que Bagneux perd sur ce poste plus de 50 000 € par an.

Pour une ville comme la nôtre, avec Hélène Cillières qui nous représente au Conseil départemental, nous continuons à porter l'exigence d'un accompagnement soutenu de la part du département qui, vous le savez, nous avons coutume de le dire, est le plus riche de notre pays.

Pour ce soir, c'est un contrat de développement qui va nous permettre notamment en investissement de financer partiellement des projets structurants pour la ville.

Je vous passe la parole pour des interventions ou avis si vous le souhaitez.

Mme CILLIÈRES. - Madame la Maire, chers collègues, comme Conseillère départementale, permettez-moi de rebondir sur vos propos, Madame la Maire, pour saluer la détermination qui a

été la vôtre et la nôtre dans la négociation que nous avons menée avec le Département des Hauts-de-Seine pour ce nouveau contrat de développement 2025-2027.

J'insiste sur le mot de négociation parce que, évidemment, le Département qui était tout de même assis sur un gros tas d'or ou un magot, au choix, cela dépend des séances, a vu son magot quelque peu fondre sur fond de crise immobilière et de crise de la perception des droits de mutation à titre onéreux.

Il ne faut pas non plus s'inquiéter pour le Département qui a tout de même des recettes importantes, mais cette diminution drastique des recettes départementales a amené le Département à chercher tous les leviers d'économie possibles.

Ce que nous proposons aujourd'hui au titre de ce contrat de développement ville-département est extrêmement favorable pour Bagneux, mais c'est à mettre au crédit de la détermination de notre Maire.

Nous avons en effet maintenu l'enveloppe de fonctionnement à 1,70 M€. Vous l'avez dit, aujourd'hui, elle n'est plus concernée par l'inflation. Il est scandaleux dans la période de faire reposer cet effort sur les communes, mais je pense aussi que cela aurait pu être moins favorable. Nous avons maintenu notre enveloppe de fonctionnement pour des services publics utiles au quotidien aux habitants et avons obtenu aussi le maximum en investissement : 7 M€ sur trois ans pour nos projets utiles que sont l'école et le gymnase des Mathurins, la végétalisation des cours d'école et le déploiement de la vidéoprotection.

À mon tour, je veux aussi dénoncer les baisses qu'a subies Bagneux sur différents arbitrages pris tous azimuts pour aller chercher des leviers d'économie sans concertation avec les Maires, même avec des élus siégeant au sein de l'instance départementale, sur tout ce qui concerne les carrières, le zéro inflation, le CLSPD, la politique de la ville.

Tout cela nous amène à plus de 180 000 € de perte pour la ville. C'est évidemment dans cette période, où nous devrions pouvoir compter sur le Département dans la période difficile d'inflation et de crise que nous traversons, un désengagement qui n'est pas un bon signal envoyé aux collectivités locales. Sachez que je le porte au sein de l'assemblée départementale pour faire entendre la voix de notre ville et le financement de nos projets.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci Hélène Cillières.

Y a-t-il des remarques ?...

S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

POLITIQUE DE LA VILLE

24 - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION POLITIQUE DE LA VILLE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE - EXERCICE 2025

APPROBATION DU REVERSEMENT AUX ASSOCIATIONS DES SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE - EXERCICE 2025

Mme le MAIRE. – Cela concerne treize associations pour un total de 144 200 € au titre de subventions de la politique de la ville.

Il s'agit d'une seule délibération, mais je vais mentionner les collègues qui ne prennent pas part au vote de façon que ce soit mentionné au procès-verbal.

- 14 200 € pour le GAFIB ;
- 3 000 € pour le GERMAE ;
- 12 000 € pour l'association Perspectives et Médiations ;
- 10 000 € pour l'association Nouvelles voies ;
- 8 000 € pour l'association AS Bagneux Futsal : Sidi Dimbaga ne prendra pas part au vote sur celle-ci ;
- 22 000 € à l'association Sourous, la compagnie de théâtre ;
- 19 000 € à la compagnie de théâtre Mimésis pour trois actions ;
- 8 000 € à l'association Régie de quartier. Trois élus ne prendront pas part au vote. Il s'agit de Corinne Pujol, de Sidi Dimbaga et de Jean-Pierre Quilgars ;
- 6 000 € à l'OBS. Ne prendront pas part au vote Marie-Hélène Amiable, Mouloud Haddad et Laurence Salaün ;
- 15 000 € pour le PPCM : ne prend pas part au vote Élisabeth Fauvel ;
- 5 000 € pour le COMB ;
- 14 000 € pour la compagnie Galante ;
- 8 000 € à Bagneux Environnement. Ne prendront pas part au vote Pascale Meker, Lionel Chassat, Fanny Douville et Agnès Balseca.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUES

25 - SOUTIEN AUX ACTIONS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

APPROBATION DU REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE A L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DES BLAGIS POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

M. REYNAUD. - Il vous est proposé de voter l'approbation du reversement de la subvention départementale à l'Association de Développement Intercommunal des Blagis pour le

fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit.

Jusqu'en 2024, les plans d'action qui découlent des CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et des Stratégies Territoriales de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) étaient cofinancés par le programme départemental d'appui aux politiques Locales de prévention, notamment des projets innovants s'inscrivant dans une coopération des acteurs locaux (départements, communes et associations).

Depuis 2025, les crédits départementaux dédiés au financement des actions de prévention de la délinquance sont désormais intégrés au contrat de développement Département-ville.

Par ailleurs, le Département ne finance plus les postes de coordinateurs CLSPD, suite à la suspension de la collectivité départementale de la liste des membres de droit du CLSPD par la loi du 21 mars 2024.

Le montant arrêté pour la commune de Bagneux s'élève à 48 000 € pour des actions municipales et associatives portant sur les thématiques suivantes :

- laïcité et valeurs républicaines ;
- prévention de l'exclusion ;
- égalité entre les femmes et les hommes ;
- prévention des comportements à risque ;
- Diagnostic local de sécurité et prévention de la délinquance.

Deux actions nouvelles sont incluses dans cette programmation : « Respect et médiation, grandir ensemble », « Mai, ton Ecran en pause » sur la prévention autour des écrans.

Suite au dialogue de gestion avec le Département, le 30 avril 2025, la programmation est conforme aux nouveaux critères départementaux portant sur le non-cumul de financement auprès de la collectivité départementale pour une même action, ce qui exclut des projets associatifs à l'initiative de la Compagnie Galante et de Nouvelles Voies.

Je vous passe le bilan récapitulatif qui est abscons, sauf à se plonger dans la définition de chaque thématique, mais le total est de 48 000 €.

Pour ce qui concerne le versement des subventions au titre de la prévention de la délinquance, les modalités ont également évolué : la commune de Bagneux recevra un versement global regroupant le soutien aux actions communales et le soutien aux actions associatives.

La commune a la charge de notifier et de reverser le montant de subvention attribué à chaque association, ce qui est le cas pour l'Association de Développement Intercommunal des Blagis (ADIB) - je vous rappelle que l'Association de Développement Intercommunal des Blagis regroupe les communes de Fontenay, de Sceaux, de Bourg-la-Reine et de Bagneux - en charge de la Maison de la Justice et du Droit par un avenant à la convention annuelle d'objectifs avec la commune.

Il est proposé en conséquence au Conseil municipal de se prononcer comme suit :

- approuver le reversement de la subvention départementale au titre de la prévention de la délinquance à l'Association de Développement Intercommunal des Blagis pour le fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit à hauteur de 15 000 € ;

- autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent au reversement de la subvention départementale à l'Association de Développement Intercommunal des Blagis.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Cinq collègues ne prennent pas part au vote car ils sont membres du Conseil d'administration. Il s'agit de moi-même, de Sidi Dimbaga, de Farid Housni, de Jean-Louis Pinard et de Patrice Martin.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Nous passons les délibérations 26 à 30. Je laisse Lionel Chassat de les présenter ensemble, nous les voterons une par une.

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

26 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT (OBS)

APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 RELATIF AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT (OBS) AU TITRE DE L'EXERCICE 2025, AFIN D'ENCOURAGER SES INITIATIVES EN DIRECTION DES PUBLICS RESIDANT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

27 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CLUB OLYMPIQUE MULTISPORT DE BAGNEUX (COMB)

APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CLUB OLYMPIQUE MULTISPORT DE BAGNEUX (COMB) AU TITRE DE L'EXERCICE 2025, AFIN D'ENCOURAGER SES INITIATIVES EN DIRECTION DES PUBLICS RESIDANT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES ET POUR FAIRE FACE AUX DEPENSES DE SA SECTION RUGBY EVOLUANT DESORMAIS EN FEDERALE 3

28 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF).

APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) AU TITRE DE L'EXERCICE 2025, AFIN D'ENCOURAGER SES INITIATIVES EN DIRECTION DES PUBLICS RESIDANT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

29 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION PERSPECTIVES ET MEDIATIONS

APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION PERSPECTIVES ET MEDIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025, AFIN D'ENCOURAGER INITIATIVES EN DIRECTION DES PUBLICS RESIDANT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

30 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A DIVERSES ASSOCIATIONS LOCALES

APPROBATION DU VERSEMENT A SEPT ASSOCIATIONS HORS CONVENTION D'OBJECTIFS DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2025, AFIN D'ENCOURAGER LEURS

INITIATIVES EN DIRECTION DES PUBLICS RESIDANT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

M. CHASSAT. - Merci Madame le Maire.

Comme chaque année et en complément des subventions de février, nous avons décidé de verser une aide à toutes les associations qui ont pour point commun leur implantation ou intervention en quartier prioritaire de la politique de la ville ou en proximité :

➤ Pour l'OBS (Office Balnéolais du Sport) qui œuvre pour préserver la santé des sportifs et développer le contrôle médical sportif, pour promouvoir le fair-play et lutter contre la violence dans le sport, pour fédérer le mouvement sportif local, pour la mise en place d'activités physiques adaptées, ainsi que d'autres projets comme Sport nutrition avec les collègues, la somme de 3 100 €,

➤ Pour le COMB, le club sportif le plus important de la ville, qui joue un rôle clé dans la politique sportive municipale à travers plusieurs actions majeures. Il propose une offre de loisirs et de compétition variée, accessible à tous les Balnéolais avec un encadrement de qualité. Il met en place des services mutualisés pour ses différentes sections (recherche de subventions, gestion) dans une logique de solidarité financière entre disciplines.

Le COMB s'implique fortement dans la programmation et l'animation sportive de la commune en organisant des événements pour les scolaires, les familles et en participant à la vie sportive de Bagneux, notamment via l'organisation de compétitions. Il contribue activement à l'éducation au sport scolaire municipal en mettant à disposition des animateurs en collaborant avec l'école municipale des sports et les centres sociaux et culturels.

Le COMB agit également pour l'égalité et l'inclusion, en développant le sport féminin, en facilitant l'accès au sport pour tous et en favorisant l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap.

De plus, la commune souhaite aider l'association à faire face aux dépenses supplémentaires engendrées par le passage de sa section de rugby en Fédérale 3, demande formulée en début de saison. Depuis, le club a terminé la saison en tête de son pool, dominant ses adversaires tout au long de l'année et s'est qualifié pour accéder à la Fédérale 2.

Ce résultat dépasse toutes les attentes. Alors que le maintien en Fédérale 3 aurait déjà constitué un exploit pour une équipe nouvellement promue, le club a su élever son niveau de jeu et démontrer une grande cohésion, une détermination sans faille et un engagement remarquable de la part des joueurs, tous amateurs, du staff et des bénévoles. Cette montée successive d'abord en Fédérale 3 puis en Fédérale 2 en l'espace de deux saisons est une performance rare à ce niveau et témoigne du dynamisme de la qualité de la formation et de la structuration du club.

Elle met en valeur le travail accompli par l'ensemble des acteurs du COMB et contribue à renforcer le rayonnement sportif de la commune.

Pour le COMB, la somme est de 49 400 €.

➤ Pour le CIDFF, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, c'est un acteur de longue date à Bagneux, engagé pour l'autonomie des femmes et la promotion de l'égalité femmes/hommes. Il propose des permanences hebdomadaires dans les centres sociaux et culturels ainsi qu'à la Maison de la Justice et du Droit, offrant écoute, conseil et informations juridiques.

Depuis neuf ans, le CIDFF organise également des sessions de sensibilisation auprès des professionnels de la ville (police municipale, petite enfance, animateurs, personnel d'accueil) sur la question des violences conjugales avec un réel impact et une forte adhésion du personnel formé.

La somme est de 2000 €.

➤ Pour l'association Perspectives et Médiations, association qui accompagne les jeunes de 11 à 26 ans pour leur bien-être et leur santé mentale tout en favorisant leur insertion sociale et professionnelle. Elle propose des permanences psychologiques appelées Point d'écoute jeune dans plusieurs lieux de Bagneux ainsi que dans les collèges et le lycée professionnel, chaque semaine durant l'année scolaire.

L'association agit aussi contre le décrochage scolaire, organise des ateliers pour aider à l'élaboration de projets professionnels et à la ressocialisation et soutient les familles à travers des ateliers parents-enfants. On sait combien cette action est précieuse pour soutenir nombre de jeunes. La somme se monte à 1 500 €.

Pour les associations non conventionnées, les sommes attribuées par la commune sont les suivantes :

- ASPE - Association Solidarité pour l'Emploi : 750 € ;
- Cercle d'échecs et école d'échecs de Bagneux : 1 400 € ;
- La compagnie Galante : 1 000 € ;
- La compagnie Sourous : 2 000 € ;
- Les Joyeux vigneron de Bagneux : 350 € ;
- Paris-Breizh : 250 € ;
- Photo club de Bagneux : 500 €.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?... Il n'y en a pas.

Ce sont des subventions politiques de la ville.

Nous passons aux votes.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 26 : ADOPTÉE A L'UNANIMITE, MOULOUD HADDAD, LAURENCE SALAUN ET MARIE-HELENE AMIABLE NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 27 : ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 28 : ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 29 : ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 30 : ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

31- MISE A DISPOSITION LOCAL COMMUN RESIDENTIEL (LCR) - SQUARE BARBANSO

APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE CDC HABITAT, L'AMICALE DE

LOCATAIRES ET LA VILLE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN LCR (SQUARE BARBANSON)

M. CHASSAT. - Madame le Maire, chers collègues, la commune de Bagneux bénéficie d'un réseau associatif dynamique notamment grâce aux amicales de locataires qui jouent un rôle important dans la défense des locataires et l'animation des quartiers.

La ville les soutient par des subventions et le prêt de salles où locaux adaptés pour leurs réunions et activités.

CDC Habitat Social, suite à une importante opération de réhabilitation de la résidence du square Barbanson, souhaite remettre à disposition de la ville et de l'amicale du 9 square Barbanson un Local Collectif Résidentiel (LCR) déjà utilisé à cet effet depuis 1968 mais dont l'usage était suspendu pendant les travaux.

C'est dans ce sens qu'une nouvelle convention sera signée pour remplacer l'ancienne et préciser les droits et devoirs de chacun.

Celle-ci permettra notamment, à l'amicale, d'avoir accès à la grande salle tout en offrant aussi à la ville la possibilité d'en faire usage ponctuellement pour organiser divers événements qui profitent à la fois aux habitants et aux associations locales œuvrant dans les domaines de l'action citoyenne de la culture ou de l'éducation.

Il vous est donc proposé d'approuver la convention tripartite de mise à disposition des locaux sis au 9 square Barbanson entre le bailleur CDC Habitat, la commune de Bagneux et l'Amicale des locataires de la Cité du 8 mai 45 et d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. – Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

32 - APPEL A PROJET CITOYEN – 2^E SESSION 2025

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DEUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA 2^E SESSION DE L'APPEL A PROJETS CITOYENS POUR L'ANNEE 2025

M. BARBEROUSSE. - C'est la deuxième session de l'appel à projets citoyens qui vise toujours à développer les projets et les initiatives des citoyens des associations à Bagneux, à renforcer le pouvoir d'agir de nos concitoyens.

Cette fois, nous avons retenu deux projets dans des domaines assez différents : un portant plutôt sur une volonté d'éducation populaire porté par l'association le CRI (Collectif Résilient et Inclusif) qui vise à organiser un certain nombre de conférences gesticulées, l'autre porté par l'association Salina Unies Vers'elles qui continue à essayer d'animer la vie de son quartier et de faciliter l'accès aux loisirs. Il s'agit de cette d'une sortie familiale au Parc Astérix à laquelle nous contribuons chaque fois mais sans tout payer.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de soutenir et d'approuver l'attribution des subventions dans le cadre de l'appel à projets citoyens d'un total de 2 813 € à deux associations se répartissant comme suit : 1 813 € pour l'association Salina Unie vers'elles et 1 000 € pour le CRI.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. ROUSSEAU. – Avons-nous une idée du nombre de familles, de personnes que cela représente ?

M. BARBEROUSSE. - Pour les conférences gesticulées, je vous le dirai quand elles auront eu lieu, pour vérifier l'affluence. Pour l'instant, je ne sais pas combien de personnes seront attirées par ces conférences. Elles auront lieu au CSC Jacques Prévert.

Pour Salina Unie vers'elles, il faudrait faire le bilan à chaque fois, mais cela concernait entre trente à cinquante personnes à peu près pour ses précédentes initiatives. Je pourrai vous fournir le décompte.

Mme le MAIRE. - Je crois qu'elles remplissent le car de cinquante-quatre ou cinquante-cinq places, je ne sais plus. Elles remplissent le cas. L'autre fois, c'est ce qu'ils avaient fait.

Il n'y a pas d'autres questions ?...

(Aucune.)

🗳 **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

JEUNESSE

33 - CONVENTION PARTENARIAT AFOCAL - BAFA CITOYEN

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE AFOCAL ET LA COMMUNE DE BAGNEUX DANS LE CADRE DU DISPOSITIF BAFA CITOYEN

Mme le MAIRE. - Madame Moutaoukil, à vous.

Mme MOUTAOUKIL. - Merci Madame la Maire.

Depuis dix ans, la commune de Bagneux a fait le choix de déployer le dispositif intitulé BAFA Citoyen. Cette action, menée par le service municipal de la jeunesse, permet de financer la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) au bénéfice de trente jeunes bagnéolais de 17 à 25 ans.

Un appel à candidatures est lancé tous les ans, afin de retenir les bénéficiaires de ce dispositif.

En contrepartie de la prise en charge de leur formation par la commune, les jeunes retenus s'engagent à verser à la commune une participation à hauteur de 70 € et de consacrer 50 heures d'intervention au sein des associations de la commune ou lors d'initiatives reconnues d'intérêt général par le service municipal de la jeunesse de la commune, d'où ce terme citoyen.

Ce temps d'engagement correspond à la dimension citoyenne de ce dispositif.

Pour ce faire, les bénéficiaires du dispositif sont invités à signer un contrat d'engagement avec la commune de Bagneux spécifiant les conditions de ce partenariat.

À ce contrat, s'ajoute la signature d'un contrat de mise à disposition signé entre la commune de Bagneux, l'organisme accueillant et le jeune stagiaire du BAFA.

Pour mener le volet formation de ce dispositif, la commune de Bagneux doit recourir à un

organisme habilité par le ministère des sports et de la jeunesse et de la vie associative.

Il est proposé de changer d'organisme cette année afin de mieux s'adapter au dispositif du BAFA citoyen.

L'objet de cette délibération est d'approuver la convention avec AFOCAL, le nouvel organisme choisi pour mener les formations des prochaines sessions du BAFA citoyen.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention de partenariat entre l'organisme AFOCAL et la commune de Bagneux.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

34 - ALLOCATION DE RENTREE ETUDIANTE

APPROBATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION DE RENTREE ETUDIANTE

Mme MOUTAOUKIL. – Il s'agit d'une délibération habituelle, nous la passons chaque année dans le cadre de la mise à œuvre des priorités municipalité.

En direction de l'éducation et de la jeunesse et dans l'objectif d'apporter un soutien à la réussite scolaire de nos jeunes, la ville renouvelle l'allocation étudiante forfaitaire pour l'année scolaire 2025-2026.

Cette mesure mise en place en 2009 en faveur des étudiants vise à les soutenir dans la poursuite de leur cursus scolaire.

Cette allocation de rentrée étudiante d'un montant de 92 € est versée sans condition de ressources à Bagneux, aux jeunes jusqu'à 25 ans révolus qui poursuivent des études après le bac, hors contrat d'alternance, entreprise, formation et apprentissage.

En 2024-2025, ce sont 373 bénéficiaires de cette allocation de rentrée qui ont pu récupérer cette somme.

Comme tous les ans, 40 000 € de crédit ont été inscrits au budget primitif pour cette année, soit une estimation de 434 bénéficiaires.

Les dossiers sont retirés au service jeunesse, à l'hôtel de ville, à la mairie annexe ou en ligne sur le site Internet de la commune, à compter du 15 septembre 2025.

Les jeunes auront jusqu'au 26 janvier 2026 pour déposer leur dossier à la M7 Thierry-Ehrhard, à l'hôtel de ville ou à la mairie annexe.

La délibération vise à reconduire cette allocation de rentrée étudiante dans les mêmes conditions d'éligibilité qu'au cours des exercices précédents.

La délibération précise les conditions d'éligibilité, à savoir :

- être domicilié à Bagneux ;
- être âgé de 18 à 25 ans révolus ;
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent de niveau IV [bac obtenu à l'étranger ou diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)] ;

- présenter un certificat de scolarité attestant de son inscription dans un cursus de formation pour l'obtention d'un diplôme homologué au niveau trois, minimum, ce qui signifie un Bac+2 en dehors d'un contrat d'alternance puisque ne sont pas concernés les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

35 - DISPOSITIF JEUNES DIPLOMES

ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX POUR LES JEUNES DIPLOMES

Mme MOUTAOUKIL. - Il s'agit là aussi d'une délibération dont nous avons l'habitude.

Dans le cadre de la mise en oeuvre des politiques publiques en direction de notre jeunesse, le dispositif appelé « Jeunes Majeurs - Jeunes diplômés » permet, quant à lui, de valoriser les jeunes au travers de leur parcours scolaire mais également de marquer de manière significative leur accès à la majorité.

Dans cette optique, la commune organise chaque année une soirée qui donne à chacune et à chacun l'occasion de vivre un moment convivial, festif et valorisant.

Au-delà de cette soirée prévue cette année, le vendredi 19 décembre 2025, il s'agit pour les jeunes bénéficiaires de recevoir un chèque cadeaux d'une valeur de 30 €.

En 2024, 241 chèques cadeaux dématérialisés avaient été distribués.

Il est proposé de reconduire cette initiative en direction des jeunes diplômés pour l'année 2025. La somme de 7 500 € a été inscrite au budget de l'année 2025 pour financer ce dispositif.

Les diplômes ouvrant droit au bénéfice des chèques cadeaux sont dans la délibération. Il s'agit du diplôme du brevet, du CAP, du BAPAAAT, du baccalauréat, du BEATEP, du BEES ou tout diplôme de l'enseignement supérieur obtenu au cours de l'exercice scolaire 2025-2026.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

COMMUNICATION

36 - TARIF VENTE DE PHOTOGRAPHIES

FIXATION DES CONDITIONS D'UTILISATION ET DU TARIF DE VENTE DES PHOTOGRAPHIES DU FONDS PHOTOGRAPHIQUE COMMUNAL

Mme le MAIRE. - Madame Cillières, nous vous écoutons.

Mme CILLIERES. - Merci Madame la Maire. Il s'agit d'une mise à jour des tarifs de la collectivité pour la vente de photos de la ville que nous vous proposons à titre gratuit pour des

tiers hors usage commercial que nous proposons d'exclure de la délibération et un tarif fixé à 20 € par photo pour tout usage politique ou de campagne électorale, un tarif conforme à ce qui se fait dans d'autres villes car nous avons comparé les tarifs à cette période, nous sommes dans l'étayage des autres communes environnantes.

Mme le MAIRE. - Merci.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX

37 - GRILLE TARIFAIRE QUOTIENT FAMILIAL – 2025-2026

APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES MUNICIPALES SOUMISES AU QUOTIENT FAMILIAL POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Mme BIDAULT. - Il s'agit là aussi d'une délibération classique annuelle pour fixer les quotients. Cette année, quelques ajustements ont été apportés à cette grille tarifaire. Celle qui me passionne le plus est la balade du street art proposée aux extérieurs, une balade pour mettre en œuvre l'offre culturelle et nouvelle activité sur la ville.

Je vous demande d'approuver cette grille tarifaire qui présente une augmentation de 2 %.

M. ROUSSEAU. - Par principe, nous nous abstiendrons.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX VOTANT S'ABSTENANT**

ÉDUCATION

38 - AVENANT CONVENTION PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) ET PLAN MERCREDI

APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ENTRE L'ÉTAT, L'INSPECTION ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE, LA COMMUNE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) ET D'UN PLAN MERCREDI

Mme BIDAULT. - La ville de Bagneux met en œuvre un projet éducatif de territoire ambitieux depuis 2014, renouvelé tous les quatre ans pour répondre aux besoins éducatifs des enfants.

Ce projet vise à garantir une continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires.

Ces objectifs initiaux s'articulent autour de différents axes et, cette année, le Directeur académique des services de l'éducation a proposé à la ville de prolonger de deux ans cette convention, afin d'évaluer et d'élaborer les orientations à venir.

Nous augmentons de deux ans, jusqu'en 2027 cette convention, cela permettra aussi de prendre en compte les démarches à la construction de la cité éducative dont la ville est en attente de labellisation.

Il est demandé d'approuver cet avenant pour deux ans.

Mme le MAIRE. - Nous approuvons cette convention de prolongation de notre PEDT en accord avec les services de l'Académie.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Nous avons une bonne nouvelle : la labellisation de la cité éducative de Bagneux. Nous bénéficierons d'une subvention pour 2025 de 200 000 € pour ce projet que nous avons monté.

En revanche, nous avons présenté un dossier pour les quatre communes pour la cité éducative des Blagis, notre proposition n'a pas été retenue.

Nous sommes la seule citée éducative supplémentaire des Hauts-de-Seine par rapport à celles qui existaient auparavant. C'est plutôt bien pour la commune.

39 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ECOLE DES ECOLES NIKI DE SAINT-PHALLE MATERNELLE ET NIKI DE SAINT-PHALLE ELEMENTAIRE

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ECOLE DES ECOLES NIKI DE SAINT-PHALLE MATERNELLE ET NIKI DE SAINT-PHALLE ELEMENTAIRE

Mme le MAIRE. - Mme Boudjenah représente la ville au Conseil de l'école de Niki de Saint Phalle, une école unique. À la rentrée, nous avons obtenu, ce qui est une très bonne nouvelle, le fait qu'il y ait deux écoles : une école maternelle et une école élémentaire.

Je propose que Mme Boudjenah continue à nous représenter dans les deux. Pour ce faire, il faut que nous délibérons.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

PETITE ENFANCE

40 - CONVENTION DE PARTENARIAT IEPC 2025-2027

APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT AVEC L'IEPC POUR LA PERIODE 2025-2027

Mme TRIVIDIC. - Madame la Maire, chers collègues, il s'agit là d'une délibération annuelle portant sur le volet de la subvention.

Bagneux est une ville en pleine transformation, attractive notamment pour les familles. Cette dynamique démographique n'est pas un hasard : au-delà de notre proximité de Paris, c'est le fruit d'une politique municipale volontariste en direction des familles.

Accueillir dignement les toutes petites et les tous petits est un majeur pour accompagner cette évolution. L'objectif est clair :

- favoriser l'épanouissement des familles, parents et enfants ;
- soutenir les parcours d'insertion professionnelle car, depuis plusieurs années, grâce à cette subvention, nous soutenons différents acteurs associatifs comme l'IEPC.

La crèche Arc-en-ciel gérée par l'IEPC est un levier concret de cette ambition. Grâce à elle, les familles monoparentales mais pas qu'elles ont accès à un accompagnement global social et à l'insertion qui facilite leur retour à l'emploi. C'est une action sociale forte ancrée dans notre territoire et qui fait la différence au quotidien.

Cette convention nous permet de revaloriser le prix du berceau pour rattraper le prix annuel. Je n'entrerai pas dans les chiffres, sauf s'il y a des questions, mais cette réévaluation sera progressive au regard de la convention tri-annuelle que je vous propose d'adopter ce soir.

Notre engagement financier aux côtés de l'IEPC est donc une traduction directe de nos priorités.

Investir dans la petite enfance, c'est investir dans l'avenir de notre ville, c'est permettre à chaque enfant et à chaque parent de trouver sa place.

À travers cette délibération, nous faisons le choix de la solidarité, de la justice sociale et de l'accompagnement des familles.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

SPORTS

41- MISE A DISPOSITION EQUIPEMENTS VSGP - BAGNEUX

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, A TITRE GRACIEUX, DE LOCAUX ET D'EQUIPEMENTS SPORTIFS TERRESTRES (COMPLEXE DES TENNIS DES MATHURINS) ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD GRAND PARIS ET LA COMMUNE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. – Je suppose que cette délibération n'appelle pas de questions. Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

42 - AVENANT A LA CONVENTION APS

APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LE CADRE DES ENSEIGNEMENTS REGULIERS A TAUX MINIMUM D'ENCADREMENT ENTRE L'ÉDUCATION NATIONALE, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD-GRAND PARIS, L'ASSOCIATION CLUB OLYMPIQUE MULTISPORT DE BAGNEUX (COMB) ET LA COMMUNE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Comme le complexe de tennis des Mathurins a été transféré à l'EPT, le tennis est une des disciplines de cette convention.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

43 - REGLEMENTS INTERIEURS TRINITE-SUR-MER

ADOPTION DES REGLEMENTS INTERIEURS DU VILLAGE VACANCES FAMILIALES DE LA TRINITE-SUR-MER

Mme le MAIRE. - Nous avons adapté quelques règles de fonctionnement.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

RESTAURATION

44 - ENTENTE INTERCOMMUNALE RELATIVE A L'EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE (AVENANT N° 6 A LA CONVENTION)

APPROBATION DE L'AVENANT N° 6 A LA CONVENTION CONCLUE ENTRE LES COMMUNES DE MALAKOFF ET DE BAGNEUX PORTANT ENTENTE INTERCOMMUNALE RELATIVE A L'EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE

M. GUILLEMIN. - Chers collègues, je souhaite intervenir aujourd'hui sur cette délibération qui concerne la prorogation de l'entente intercommunale entre Bagneux et Malakoff pour l'exploitation de la cuisine centrale.

Depuis 2016, cette coopération intercommunale permet à nos deux communes d'assurer un service public essentiel : la restauration collective notamment pour nos enfants.

Cette cuisine centrale est un outil structurant de notre politique sociale et éducative porteuse de choix forts en matière de développement durable.

Aujourd'hui, la convention qui encadre cette entente arrive à son terme.

En août 2026, il nous est proposé par cet avenant de prolonger d'un an la durée de la convention jusqu'au 30 août 2027.

Cette prolongation est essentielle car elle va nous laisser le temps avec la commune de Malakoff de dresser un véritable bilan qualitatif des dix années de fonctionnement de cette entente.

Cela correspond aux engagements pris envers les habitants et les usagers de ce service public.

Cette année supplémentaire nous permettra aussi d'approfondir le dialogue entre nos deux collectivités, d'évaluer précisément le fonctionnement de la cuisine centrale, les conditions de gestion, le coût de revient des repas, mais aussi d'anticiper les évolutions nécessaires pour continuer à répondre aux besoins des enfants.

Je rappelle que toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées. Il ne s'agit pas de bouleverser l'équilibre actuel mais bien sûr de se donner collectivement les moyens de préparer l'avenir dans les meilleures conditions.

C'est pourquoi, au nom de l'intérêt général et du bon fonctionnement de nos services publics communs, j'invite le Conseil municipal à approuver cet avenant n° 6 et à soutenir cette prorogation anticipée.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?

M. HOUSNI. - La durée de l'entente, Monsieur l'élue chargé de la restauration, est de dix ans. Avons-nous déjà commencé à préparer le renouvellement de ladite entente ?

M. GUILLEMIN. - Bien sûr. Nous nous rencontrons régulièrement pour préparer l'avenir.

Mme le MAIRE. - S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

45 - MARCHÉ MATÉRIELS RESTAURATION

APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DES 3 LOTS SELON LE RAO DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE PETIT MATÉRIEL, MATÉRIEL À USAGE UNIQUE, VAISSELLE ET MATÉRIEL D'ENTRETIEN

Mme le MAIRE. - Nous avons délibéré suite à une CAO pour attribuer des lots à la Société MR NET.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ**

46 - REDEVANCE DISTRIBUTEURS DE BOISSONS ET ALIMENTATION.

FIXATION DE LA REDEVANCE POUR LES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS CHAUDES, FRAÎCHES ET ALIMENTATION DIÉTÉTIQUE DANS LES DIFFÉRENTS BATIMENTS DE LA MAIRIE

Mme CILLIERES. - Madame la Maire, chers collègues, il s'agit des distributeurs automatiques installés au profit des agents communaux dans nos bâtiments.

Ce soir, nous vous proposons de mettre en place une redevance nécessaire pour occupation du domaine public en amont d'un marché public à venir pour ces renouvellements de distributeurs avec une redevance proposée à 100 € par an et par machine.

Mme le MAIRE. – Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ**

Je vous remercie.

47 - ACCORD-CADRE À 6 LOTS AIRES DE JEUX ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE ET DE LA TRINITE-SUR-MER

APPROBATION DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT PASSE SOUS FORME D'ACCORD-CADRE À 6 LOTS DU MARCHÉ RELATIF À L'AMÉNAGEMENT, MAINTENANCE, CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES DES AIRES DE JEUX ET LE CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS SUR LA VILLE ET LE SITE DE LA TRINITE-SUR-MER

Mme le MAIRE. - Suite à la CAO, un appel d'offres a attribué tous les lots prévus à plusieurs entreprises :

- lot 1 à l'entreprise Julien ;
- lot 2 à FORECO ;
- lot 3 à APAVE Exploitation France ;
- lot 4 à Dekra Industriel Sas ;
- lot 5 à Sarl SPORTEST ;
- lot 6 à FORECO.

Si cela n'appelle pas de questions, nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

48 - MARCHÉ PUBLIC UGAP - PROPRETE DES LOCAUX

SIGNATURE DE LA CONVENTION PORTANT SUR L'ADHESION DE LA VILLE AU MARCHÉ PUBLIC DE PROPRETE DANS LES LOCAUX ET FOURNITURES ASSOCIEES DE L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP)

Mme le MAIRE. - L'objet de cette délibération est d'adhérer à ce marché avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics). De ce fait, la ville n'organisera pas sa propre procédure de mise en concurrence. C'est l'adhésion à ce groupement qui nous le permet.

La convention prévoit :

- une durée d'exécution de trois ans ;
- des prestations encadrées ;
- des engagements du prestataire en matière de développement durable, d'insertion sociale et de qualité de service ;
- un système de contrôle qualité régulier, assorti de pénalités si nécessaire.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

49 - ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL, DE PROTECTION ET DE SECURITE, ET ACCESSOIRES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

APPROUVER L'ACCORD-CADRE RELATIF A L'ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL, DE PROTECTION ET DE SECURITE, ET ACCESSOIRES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

Mme CILLIERES. - Madame la Maire, merci de me laisser la possibilité de présenter cette délibération de marché, sans doute la plus importante de la collectivité puisqu'elle concerne les équipements de nos personnels communaux, un sujet extrêmement important pour nous, en tout cas pour moi.

Je profite de cette délibération pour remercier sincèrement notre service des Ressources Humaines, en particulier le secteur de la prévention santé, de sa mobilisation sur le sujet pour équiper, chaque année, à chaque saison, au mieux nos équipes, afin qu'elles puissent exercer correctement leur mission.

Il s'agit de l'attribution de cinq lots qui balaient l'ensemble de nos besoins :

- lot 1 attribué à CREA'TOP ;
- lots 2 et 3 attribués à l'entreprise LEGALLAIS ;
- lot 4 attribué à CREA'TOP ;
- lot 5 qui concerne la police municipale, attribué à l'entreprise G.K PROFESSIONAL.

Merci.

Mme le MAIRE. - Cela appelle-t-il de votre part des questions ?...

(Aucune.)

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

PERSONNEL

50 - TAUX DE VACATION DU PERSONNEL DE L'EDUCATION NATIONALE

ACTUALISATION DE L'ARTICLE 2 RELATIF AUX TYPES ET TAUX DE VACATION DES PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE

Mme CILLIERES. - Il s'agit de la mise à jour d'une délibération prise en 2023 pour le taux de rémunération des vacances des enseignants pour la commune.

Cette mise à jour a été faite suite à un décret notamment pour prendre en compte les cadres d'emplois statutaires des enseignants. Vous verrez dans la délibération que nous nous adossons sur les différents cadres d'emplois existants pour la Fonction Publique nationale de l'Éducation nationale.

Mme le MAIRE. - Merci.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

51 - TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Mme CILLIERES. - Je ne sais pas si cette délibération appelle des questions, mais il est à noter la poursuite du plan de pérennisation de postes au sein de la Direction de l'Éducation avec la création, comme nous nous y étions engagés auprès du personnel, de huit postes d'éducateur, d'éducatrice permanents pour la rentrée prochaine, un plan que nous déployons année après année depuis l'année dernière.

Des modifications importantes ont été apportées au sein de la petite enfance notamment de la crèche municipale Graine de Lune. Des mises à jour ont été faites dans d'autres Directions, la Direction des Affaires Culturelles et la DEPE essentiellement.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

52 - CONTROLE DE LEGALITE - RETRAIT DELIBERATION RELATIVE AU MAINTIEN DE SALAIRE A 100 %

RETRAIT DE LA DELIBERATION DE MAINTIEN A 100 % DE LA REMUNERATION DES AGENTS PUBLICS PENDANT LES TROIS PREMIERS MOIS DE CONGE DE MALADIE ORDINAIRE

Mme le MAIRE. - Pour mémoire, lors de notre séance du 8 avril dernier, j'avais soumis à votre vote une délibération pour confirmer notre attachement à ce que les agents de la Fonction Publique Territoriale en maladie ordinaire puissent toucher 100 % de leur rémunération et non 90 % comme l'a voulu le Gouvernement. De nombreuses autres villes ont fait de même.

Le vote du Conseil municipal avait été unanime pour diverses raisons et notamment pour ne pas créer de nouvelles inégalités avec le secteur privé.

Or, par un courrier du sous-préfet de la fin mai, il nous est demandé de retirer cette délibération jugée non fondée et contraire au texte législatif. Cette demande est de droit et nous allons nous y conformer. C'est ce que je propose ce soir.

Pour autant, je tiens à rappeler les motivations qui nous avaient conduits à voter cette délibération.

Tout d'abord, cette décision a été prise contre l'avis des employeurs publics qui ont voté contre cette mesure lors d'un Conseil commun de la Fonction Publique en février dernier.

Elle fragilise aussi singulièrement les agents de catégorie C majoritaires dans notre ville et les personnels exerçant des métiers pénibles.

Pour les agents de catégorie C qui représentent aujourd'hui 75 % de la Fonction Publique Territoriale, cet abaissement à 90 % cumulé aux jours de carence provoquerait une perte moyenne de 200 € pour vingt jours d'arrêt, à titre d'exemple.

En pleine crise économique et sociale, alors que le point d'indice n'a toujours pas été revalorisé à la hauteur de l'inflation, c'est une lourde ponction sur les revenus des agents publics.

Cette mesure va, de plus, accroître les inégalités de rémunération et les conditions d'accès aux soins, notamment inégalités avec les salariés du privé dont beaucoup dans notre pays sont couverts par leur employeur dans le cadre de conventions collectives.

Nous restons donc pleinement mobilisés aux côtés des agents publics pour défendre le statut et l'emploi public.

Mais je me vois contrainte de vous demander de voter le retrait de cette délibération.

Je vous laisse la parole si vous la souhaitez.

Mme GABIACHE. - Madame la Maire, chers collègues, au nom du Groupe France Insoumise, nous tenons à exprimer notre profond désaccord face au retrait de cette délibération.

Ce texte, adopté en avril, portait une ambition claire : défendre les droits des agentes et des agents de notre commune et maintenir leur rémunération à 100 % pendant un arrêt maladie ordinaire.

Dans un contexte de précarisation croissante du travail, de dégradation des conditions dans la Fonction Publique, ce geste symbolique et concret allait dans le sens d'une fonction publique protectrice digne et humaine.

Le contrôle de l'égalité impose son retrait au nom d'un décret récent, mais cela ne doit pas nous faire taire politiquement car ce que nous vivons ici, c'est une remise en cause des choix d'une collectivité locale au service de ses agents et agentes.

Nous regrettons profondément que l'État empêche la collectivité d'aller au-delà du minimum social.

Nous resterons mobilisés pour défendre une Fonction Publique respectueuse de ceux et celles qui la font vivre au quotidien.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BIDAULT. - Face à une remise en cause inacceptable du droit des agents publics, le Groupe Communistes et Citoyens tient à exprimer son profond désaccord face à l'injonction du

représentant de l'État nous demandant de retirer la délibération visant à maintenir le salaire intégral de nos agents en congé maladie ordinaire durant les trois premiers mois.

Ce décret du 27 février 2025 imposant une baisse à 90 % de la rémunération des agents en arrêt maladie est une attaque frontale contre la dignité des agents publics. Il sanctionne des femmes et des hommes déjà fragilisés par la maladie en leur infligeant une pénalité financière inhumaine et totalement déconnectée des réalités du terrain.

En tant que municipalité attachée aux valeurs de justice sociale, de solidarité et de respect du service public, nous avons, par la Délibération du 8 avril 2025, choisi de prendre nos responsabilités : protéger nos agents, reconnaître leurs engagements au quotidien et défendre une Fonction Publique de proximité humaine et protectrice.

Ce que le Gouvernement impose par ce décret est une politique d'austérité sur le dos des malades, une logique de casse sociale qui ne dit pas son nom.

C'est aussi une remise en cause du pouvoir des collectivités locales à agir librement pour le bien commun.

Si nous sommes aujourd'hui contraints légalement de retirer notre délibération, nous ne renonçons pas à notre combat, nous réaffirmons haut et fort notre attachement à une fonction publique digne, respectueuse de celles et ceux qui font vivre les services publics chaque jour.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

(Non.)

Je vous propose de passer au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE FRANCE INSOUmise S'ABSTENANT**

Je vous remercie.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous retirons cette délibération. Nous aurons l'occasion de nous exprimer auprès des agents.

53 - VŒU - SOUTIEN A L'HOPITAL MONTSOURIS

VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SOUTENIR L'HOPITAL MONTSOURIS

Mme le MAIRE. - Ce vœu que nous vous présentons ce soir au nom de la majorité municipale revêt un caractère d'intérêt général. Il en va en effet de la prise en charge médicale de milliers de patients suivis à l'Institut mutualiste Montsouris, parmi lesquels de très nombreux Balnéolais car pour nous, c'est un hôpital de proximité.

L'IMM, comme on dit, est presque un hôpital de secteur pour nous. Il est aussi très apprécié pour la qualité et la diversité de ses services.

Malgré ces atouts qui se traduisaient par une augmentation de 22 % de son activité, il a été placé en redressement judiciaire, le 3 février dernier.

La situation de l'IMM, établissement privé à but non lucratif, est directement liée aux moyens insuffisants dévolus aux hôpitaux, processus qui s'est accentué avec la pandémie de la Covid 19.

Ainsi, en Région parisienne, faute d'un soutien financier suffisant, l'AP-HP accuse en 2024 un déficit plus important qu'anticipé (460 M€) et, ce, en déficit - comme à l'IMM - d'une bonne gestion et d'une activité en hausse.

Il faut dire qu'en France, depuis 2013, 43 000 lits ont été supprimés.

Or, comme l'indiquaient dans une tribune récente de grands spécialistes de la médecine : *« Ces hôpitaux jouent pourtant un rôle clé dans le service public hospitalier. Ils proposent bien souvent des activités de pointe, absentes des établissements plus généralistes, tout en participant activement à la formation de nombreux internes et étudiants paramédicaux.*

Mais ils subissent de plein fouet les contraintes budgétaires imposées par les gouvernements successifs, qui fragilisent leur modèle pourtant éprouvé et plébiscité par leurs patients. »

Dans le cas précis de l'Institut Montsouris, l'État est propriétaire du terrain et devrait donc jouer son rôle de puissance publique pour empêcher la fermeture de cet établissement de proximité, d'où notre demande de versement d'une aide exceptionnelle à l'IMM.

Aux dernières nouvelles, les hôpitaux Saint-Joseph et Foch font partie des possibles candidats à la reprise. Reste à savoir sur quels projets, avec quels moyens publics et avec quels personnels en nombre suffisant.

La santé est notre bien le plus précieux. Elle nécessite une politique publique nationale à la hauteur de l'enjeu. Bagneux a pris ses responsabilités en ouvrant une maison médicale de garde, par exemple. Nous en attendons autant de la part de l'État.

C'est le sens du vœu que nous vous présentons ce soir pour soutenir évidemment les personnels de cet hôpital mais aussi les patients qui le fréquentent.

Je vous passe volontiers la parole.

Mme GABIACHE. - Madame la Maire, chers collègues, au nom du Groupe La France Insoumise, nous soutenons pleinement ce vœu.

Ce qui se joue à Montsouris dépasse le seul cadre d'un établissement en difficulté. C'est une illustration, une fois encore, de l'abandon progressif de notre système de santé par l'État.

Nous parlons ici d'un hôpital accessible, reconnu, fréquenté par les habitants et les habitantes et dont les équipes font un travail remarquable. Leur engagement ne peut pas être mis en péril par une logique purement comptable.

Il est inadmissible que l'aide budgétaire prévue ne soit toujours pas versée. Nous demandons, avec ce vœu, des actes concrets pour sauver cet outil de santé publique, maintenir les équipes et garantir l'accès à des soins de qualité pour toutes et tous.

Nous voterons pleinement pour ce vœu.

Mme le MAIRE. – Merci. D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme BIDAULT. - Madame la Maire, chers collègues, je prends la parole aujourd'hui au nom du Groupe Communistes et Citoyens pour affirmer avec force notre soutien total à l'IMM, accessible à toutes et tous reconnu pour la qualité et la modernité de ses soins.

Donner la vie ne devrait pas rimer avec profit. D'ailleurs, aucun acte lié à la santé ne devrait dépendre de l'épaisseur de son portefeuille.

Depuis plusieurs décennies, l'IMM accueille des milliers de patients et patientes notamment de Bagneux et des communes voisines sans dépassement d'honoraires grâce à son fonctionnement en secteur 1.

Un des rares établissements en France à offrir une prise en charge globale pour les personnes en situation de handicap et notamment des consultations en langue des signes françaises. Il représente un modèle de service public de santé auquel nous sommes profondément attachés : plus de 1 700 professionnels y travaillent avec engagement dans des conditions de plus en plus difficiles, mais toujours avec le même sens du devoir.

Or, aujourd'hui, cet hôpital est en danger, menacé par une dette de 120 M€, conséquence d'investissements pour maintenir un haut niveau de soins. Il est en redressement judiciaire depuis février dernier et, malgré les alertes répétées de la Direction de l'établissement, l'État reste sourd.

Nous ne pouvons pas rester silencieux face à cette situation, le désengagement de l'État est incompréhensible et inacceptable.

Rappelons-le, l'État est propriétaire du terrain, signataire d'une convention d'occupation jusqu'en 2043 et, pourtant, aucune réponse sérieuse n'a été apportée à la détresse de l'établissement.

L'aide financière exceptionnelle votée dans le budget 2024 n'a toujours pas été versée.

Nous, élus Communistes et Citoyens, refusons qu'un établissement aussi essentiel que l'IMM devienne une variable d'ajustement budgétaire. Ce n'est ni aux soignants ni aux patients de payer la facture des politiques d'austérité.

Nous soutenons donc pleinement ce vœu.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. HOUSNI. - Pour nous les écologistes, soutenir l'hôpital Montsouris, c'est tout simplement défendre l'accès aux soins pour toutes et tous. Surtout, c'est un hôpital secteur un. Cet établissement joue un rôle essentiel dans le maillage sanitaire avec un service de qualité reconnu de beaucoup de Balnéolaises et de beaucoup de Balnéolais. Sa fragilisation serait un signal inquiétant pour l'avenir du service public de santé.

Dans un contexte de crises multiples, protéger l'ensemble des hôpitaux, protéger l'hôpital Montsouris, c'est protéger aussi tout simplement nos bien communs.

Les écologistes voteront le vœu.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme MOUTAOUKIL. - Madame la Maire, chers collègues, le Groupe Socialistes et Citoyens votera bien sûr ce vœu.

Sans répéter tout ce qui a déjà été dit puisque nous partageons bien évidemment l'expression des uns et des autres pour soutenir ce vœu, je voudrais dire néanmoins que la santé comme l'éducation et un certain nombre d'autres sujets sont les parents pauvres de l'État. On voit bien combien il est difficile de maintenir des services de qualité dans ces domaines.

On voit aussi l'engouement pour l'ouverture de notre CMS qui est extrêmement fréquenté par nos habitantes et nos habitants.

Un service comme celui offert par l'hôpital Montsouris est extrêmement important.

Nous soutiendrons bien sûr ce vœu en espérant, comme tous les vœux que nous soutenons, qu'il sera suivi de conséquences et que l'État va enfin venir en aide à cet hôpital et régler sa date de 120 M€ qui l'empêche de fonctionner aujourd'hui.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame la Maire, nous soutiendrons évidemment ce vœu.

Depuis la sortie de la crise de la Covid-19, l'hôpital Montsouris a tout fait pour que l'activité reprenne. Elle est en croissance (+30 % sur les années 2023-2024, 55 000 séjours hospitaliers, 250 000 consultations par an).

La problématique est que cet hôpital est privé, donc géré par des mutuelles et sa construction début 2000 n'a jamais été vraiment financée.

L'hôpital a une dette historique liée à cette question immobilière et les aides apportées par l'État au fil de l'eau ou par les mutuelles gestionnaires de l'établissement n'ont jamais permis d'apurer les comptes. Chaque année, il faut trouver environ 8 M€ pour cette dette immobilière.

Sur ce budget de 250 M€, le déficit s'amplifie chaque année.

Étant donné sa situation géographique, une fermeture de l'IMM est inimaginable.

En revanche, il est impératif de restructurer cet hôpital pour assurer l'équilibre financier tout en continuant à répondre aux besoins d'un territoire. Faut-il passer par des regroupements ? Vous avez cité Saint-Joseph et d'autres.

Dans ce contexte, la solution ne pourra pas venir que d'un seul élément, l'État, mais aussi d'autres partenaires et chacun des actionnaires gestionnaires a une responsabilité, un rôle à jouer pour sortir de cette impasse.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Abdou, nous vous écoutons.

M. ABDU. - Merci Madame la Maire de me donner la parole.

Je voudrais exprimer ma profonde inquiétude face à l'annonce de la fermeture de l'IMM. Cet établissement occupe une place particulière dans ma vie. Mes enfants y sont nés dans un cadre à la fois humain, professionnel et aussi rassurant.

Après la fermeture de l'hôpital Ambroise Paré à Bourg-la-Reine, voir disparaître un autre établissement de référence est extrêmement inquiétant pour les habitants de notre territoire. Ces lieux sont essentiels pour garantir un accès équitable à des soins de qualité.

J'adresse tout mon soutien pour défendre la survie de cet institut si précieux pour tant de familles.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

M. PINARD. - Je connais Saint-Joseph, mais aussi Montsouris, nous avons fréquenté les deux par obligation. Je vois que Saint-Joseph, par exemple, a pris la voie de la rentabilité qu'impose la destruction de notre santé en France, c'est clair.

Maintenant, c'est quinze minutes pour recevoir les patients, ce sont des dépassements d'honoraires, des tas de choses de ce type. Il n'y a pas du tout de liaison entre les soignants d'un Institut à un autre. On voit que la voie est totalement celle de la rentabilité.

Si Saint-Joseph est intéressé par la reprise de l'hôpital Montsouris, ce n'est pas par hasard, bien sûr.

Je suis tout à fait d'accord avec vous lorsque vous dites que l'hôpital Montsouris est à l'écoute de ses patients, ouvert ; il a encore cette dose d'humanité dans le traitement des soins. Cela fait toute la différence.

Je crois que nous avons une société qui ne prend pas la santé comme une richesse fondamentale pour le peuple. Je crois que c'est sur cela qu'il faut insister.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je vous propose de passer au vote.

➡ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie. Nous transmettons bien sûr ce vœu au Premier Ministre, au ministre de la santé ainsi qu'aux représentants des salariés qui sont aussi mobilisés en ce moment sur l'avenir de leur hôpital.

Je vous remercie.

54 - VŒU DE SOUTIEN AU PEUPLE PALESTINIEN

VOEU DE SOUTIEN AU PEUPLE PALESTINIEN

Mme le MAIRE. - Ce n'est pas le premier vœu qui est soumis à notre Conseil municipal ce soir sur la guerre conduite contre la bande de Gaza par l'armée israélienne.

Les différents groupes ont eu l'occasion de s'exprimer sur cette situation qui dure depuis fort longtemps et qui a pris un tournant inédit depuis le 7 octobre 2023, il y a plus d'un an et demi.

Faut-il le redire, l'attaque terroriste du Hamas conduite contre Israël ce jour-là doit être jugée comme telle.

Il y a des instances internationales pour cela. Et avec l'ensemble des élus ici présents, je continue de demander le retour des otages israéliens et binationaux encore détenus à Gaza.

Même une agression d'une telle ampleur ne saurait justifier la guerre qui a été déclenchée contre la population gazaouie et qui, ces derniers mois, fait l'objet de condamnations de toute part, comme constituant un processus génocidaire qui vise à éliminer systématiquement les Palestiniens, ceux de Gaza parmi lesquels 15 000 enfants déjà tués et ceux de Cisjordanie et de Jérusalem Est où les attaques des colons se sont multipliées, causant la mort de centaines de Palestiniens.

Lorsque la famine organisée s'ajoute aux bombardements, il n'y a guère de doute sur cette qualification de génocide qu'on aimerait tous ne plus avoir à employer. Elle est le résultat d'une politique délibérée préconisée par le Premier Ministre d'extrême droite, Benjamin Netanyahu.

C'est ce contexte particulier qui motive un nouveau vœu de notre part, à l'attention du Président de la République. Emmanuel Macron s'était en effet exprimé ces dernières semaines en durcissant le ton vis-à-vis des autorités israéliennes et en annonçant la possibilité de reconnaître un État

palestinien, mais ses paroles doivent être suivies d'actes concrets. Elles sont plutôt en train de reculer en ce moment comme vous avez pu l'entendre.

Or, l'urgence est là et seule une minorité de chefs d'État la conteste, d'où nos demandes :

- d'arrêter les ventes d'armes à Israël,

- de suspendre l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et Israël pour pousser de toute urgence à un cessez-le-feu et à l'entrée de l'aide humanitaire ; une aide humanitaire que les ONG dédiées n'arrivent pas à faire entrer, une aide humanitaire que la Flottille de la paix n'a pu délivrer, arraisonnée par Israël dans les eaux internationales, dans une nouvelle violation du droit international.

Ces demandes sont désormais majoritairement partagées dans l'opinion publique et font l'objet d'actions de plus en plus larges de citoyens, de personnalités de divers milieux, de personnels médicaux, d'organisations humanitaires.

La semaine dernière, c'est un appel inédit sur le sujet de la part de cinq grandes organisations syndicales qui intimaient au Gouvernement français et aux instances européennes de faire appliquer les résolutions de l'ONU et de soutenir les instances judiciaires internationales.

Bagneux s'est de tout temps engagée aux côtés des populations victimes de guerre. Depuis le 7 octobre, plusieurs initiatives ont été prises notamment par la municipalité pour promouvoir la paix au Proche-Orient. Tel est d'ailleurs le sens de notre coopération avec le centre culturel Al-Bustan démoli en novembre dernier et dont les responsables subissent aussi la démolition de leur maison.

Cette coopération se poursuit en 2025 en lien avec la trentaine d'autres collectivités françaises engagées.

Un dernier mot d'actualité, survenue après l'envoi de ce vœu, concernant la guerre engagée par le Premier Ministre israélien contre l'Iran, une initiative qui fait une nouvelle fois fi du droit international et place la région dans une situation encore plus instable, avec des risques très inquiétants d'extension du conflit.

Faire respecter le droit international, protéger les enfants et les populations civiles, tels sont nos objectifs à travers ce vœu de pure humanité.

Je vous remercie.

Je vous passe la parole concernant ce vœu pour exprimer vos avis.

M. KANDEL. - Merci.

Le Groupe France Insoumise est pleinement en accord avec ce vœu présenté par la majorité municipale car le drame vécu par les Gazaouis, par les Palestiniens, n'est pas un drame lointain. Il nous touche toutes et tous. Nous avons le devoir de nous lever en tant que citoyenne et citoyen, en tant qu'être humain.

À Gaza, c'est l'humanité qui s'effondre !

Un gouvernement d'extrémistes et de fanatiques religieux dirigé par un chef corrompu envisage d'exterminer un peuple entier, de faire une guerre totale au Proche et Moyen Orient au mépris du droit international.

Il bombarde non seulement Gaza mais aussi le Liban, le Yemen et maintenant l'Iran au mépris des vies humaines.

"Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde" disait Albert Camus.

Alors oui, nous le disons haut et fort et depuis maintenant un certain temps, malgré les insultes et les calomnies, nous sommes en face d'un génocide, d'une épuration ethnique, réalisés avec la participation active des USA, sous les yeux complices et indifférents de l'ensemble des puissances occidentales.

Si les dirigeants qui mènent le monde sont défaillants à ce point, c'est aux peuples de se lever et d'exiger la fin d'un massacre qui constitue une tragédie pour toute l'humanité. C'est aussi à nous élus de nous exprimer et d'aider à cette mobilisation. Partout dans le monde, des voix s'élèvent et des citoyens de plus en plus nombreux manifestent, y compris dans notre ville.

Tant que le génocide continuera, tant que le droit international ne sera pas respecté, nous tiendrons bon. Un élu n'est pas là pour baisser la tête, mais pour défendre des principes.

Qui pourra encore parler d'humanité si le peuple palestinien est anéanti ?

La souffrance des Gazaouis est notre souffrance. La résistance des Palestiniens est notre résistance.

Alors partout, dans chaque quartier, dans chaque ville, dans tout le pays, nous appelons à nous organiser pour stopper cette infamie et exiger :

- le cessez-le-feu à Gaza ;
- l'arrêt des opérations répressives et de la colonisation en Cisjordanie ;
- le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires occupés ;
- la libération de tous les otages et de tous les prisonniers ;
- un programme de reconstruction et d'indemnisation de toutes les victimes ;
- la reconnaissance pleine et entière de l'État palestinien ;
- des négociations pour une paix juste et durable sous l'égide de l'ONU.

À notre échelle, nous pouvons faire des actes symboliques. Nous avons déjà une coopération de longue date avec le centre Al-Bustan qui a malheureusement été détruit par l'armée israélienne, mais nous vous proposons aujourd'hui d'aller plus loin et comme beaucoup d'autres villes :

- de mettre en place un jumelage avec une ville ou un camp palestinien ;
- de hisser sur notre mairie le drapeau palestinien pour montrer que nous voulons la reconnaissance de ce pays.

Que notre Préfet, qui a commis un livre islamophobe et qui en fait la publicité dans une église, nous en empêche, comme celui de Seine-Saint-Denis, nous en serons encore plus fiers et nous serons encore là pour défendre notre droit et notre libre expression !

Exigeons que la France retrouve sa tradition de défense des droits de l'homme et s'engage au Moyen Orient pour le bien de tous les peuples.

Le peuple palestinien, comme tous les peuples, mérite de vivre dans la dignité, la paix et l'espoir d'un avenir.

Merci.

M. HOUSNI. - Nous, les écologistes, naturellement, nous voterons ce vœu parce que nous pensons que ce génocide met à l'épreuve notre humanité et notre responsabilité collective.

Les écologistes continueront tout simplement à manifester pour un cessez-le-feu. Ils vont continuer à réclamer haut et fort la nécessité du respect du droit international et la nécessité du respect des résolutions de l'ONU.

Affamer un peuple, affamer les Gazaouis, assoiffer les Gazaouis est un crime contre l'humanité.

Les écologistes continueront tout simplement à dire haut et très fort que ce qui se passe aujourd'hui n'est pas acceptable et touche tout simplement notre humanité.

Pour le respect des résolutions de l'ONU, nous continuerons toujours de dire qu'il est temps que la France reconnaisse les deux États, comme la France a reconnu l'État d'Israël et l'État d'Israël a le droit de vivre en paix. Aujourd'hui, il est temps que la France reconnaisse aussi l'existence de l'État palestinien sur la base des résolutions de l'ONU.

Nous ne pouvons plus continuer à voir des images sans dire : « Il est temps d'arrêter ce génocide ».

Nous réclamons encore haut et fort la libération de tous les otages et naturellement de tous les prisonniers politiques palestiniens.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. TEDJANI. - Madame la Maire, chers collègues, au nom du Groupe Communistes et Citoyens, je prends la parole ce soir avec émotion et indignation face à la tragédie humaine qui se déroule sous nos yeux à Gaza et dans les territoires palestiniens occupés.

Depuis des mois, le peuple palestinien endure l'indicible : des bombardements incessants, des déplacements forcés, la destruction systématique d'infrastructures civiles, le blocus de l'aide humanitaire et, désormais, la famine.

Plus de 50 000 vies ont été fauchées dont un nombre effrayant d'enfants. Ce n'est plus une crise, c'est un génocide.

Cette qualification juridique est malheureusement de mise, comme le rappelait la une du journal L'Humanité, le 26 mai dernier.

La Cour internationale de justice reconnaissait, en janvier 2024, un risque plausible de génocide à Gaza, dans le cadre d'une procédure engagée par l'Afrique du Sud.

Elle a ordonné à Israël de prendre des mesures pour prévenir tout acte de génocide.

Or, depuis, la situation n'a fait qu'empirer. Des ONG internationales comme Amnesty International, Human Rights et la Fédération Internationale des droits de l'homme ont affirmé que les actes commis par Israël à Gaza remplissent les critères juridiques du génocide tels que définis par la convention ONUsienne de 1948.

Des universitaires y compris des historiens israéliens comme Omer Bartov et Amos Goldberg ont publiquement évoqué un génocide en cours en se fondant sur l'ampleur des destructions, les

déclarations de responsables israéliens et les conditions imposées à la population.

Des responsables politiques, le Premier Ministre espagnol Sanchez, le Président brésilien Lula, le ministre belge des affaires étrangères Prévot ou encore l'ancien ambassadeur d'Israël en France, Elie Barnavi, ont également utilisé ce terme.

Chers collègues, comme vous le savez, notre ville est engagée depuis plusieurs années dans une coopération active avec le centre culturel Al-Bustan à Jérusalem Est.

Ce partenariat fondé sur les valeurs de culture, de paix et de dignité prend aujourd'hui une résonance encore plus forte.

Notre ami, Amani ODEH qui nous a rendu visite en février dernier dans le cadre d'un programme Jer'Est2, a vu sa maison raser par les autorités d'occupation comme des dizaines d'autres.

Cette violation systématique du droit international par le Gouvernement d'extrême droite dirigé par Benyamin Netanyahu nous rappelle que, derrière chaque chiffre, chaque ruine, chaque appel à l'aide, il y a des visages, des familles, des artistes, des enfants des rêves, des rêves brisés, assassinés comme celui de la jeune photographe et vidéaste Fatima Hassouna dont le film a été projeté au dernier festival de Cannes.

Comme l'a fait récemment et à sa façon la Flottille de la Liberté, nous devons dénoncer avec force les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les actes de génocide perpétrés à Gaza.

Cela signifie notamment : la reconnaissance immédiate et sans condition de l'État de Palestine, une action forte de l'Union européenne pour rompre l'accord d'association UE-Israël et imposer des sanctions, la libération des otages israéliens retenus par le Hamas et la libération des prisonniers politiques détenus dans les prisons israéliennes.

Madame le Maire, chers collègues, depuis quelques jours, c'est l'ensemble de la sous-région qui s'embrase avec l'attaque israélienne contre l'Iran et le risque de guerre nucléaire est réel.

Des poètes comme Boris Vian nous avaient pourtant alertés et nos anciens se sont battus contre la nucléarisation militaire du monde. À Bagneux, ville de paix et d'amitié entre les peuples, reprenons ce flambeau.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Rousseau.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame la Maire.

Notre Groupe ne prendra pas part au vote.

Nous sommes bien évidemment d'accord que la situation en Palestine est inacceptable et que les actions venant du Premier Ministre israélien, Benyamin Netanyahu, ou de son ministre de la défense, Yoav Gallant, peuvent paraître parfois terribles ou choquantes, mais c'est un sujet sensible, éminemment politique qui évolue tous les jours. Le monde est instable, cela a été cité à l'instant ; avec ce conflit Iran-Israël, les choses bougent et on ne sait pas trop comment elles vont évoluer dans les jours à venir.

J'ai entendu citer les instances internationales comme l'ONU, nous aimerions les voir, même si certains pays se manifestent, intervenir pour stabiliser.

Notre Groupe ne prendra pas part au vote.

Merci.

M. PINARD. - Je voudrais ajouter le rôle joué par les États-Unis dans cette dramatique situation.

Les États-Unis se sont toujours manifestés par la force dans le monde entier. Rappelons-nous d'Hiroshima et de Nagasaki, ce sont les seuls jusqu'à maintenant à avoir utilisé la bombe atomique. Ils veulent complètement le contrôle du Moyen Orient. Ils ont fait énormément de guerres, ils sont à l'origine d'énormément de guerres. Le génocide amérindien par exemple a commencé par ce continent.

Je crois que l'on ne parle pas suffisamment, malheureusement, du rôle des États-Unis. Je crois qu'ils sont la pierre angulaire de cette situation dramatique.

Mme MOUTAOUKIL. - Madame la Maire, chers collègues, le Groupe Socialistes et Citoyens va voter ce vœu. Vous l'avez dit, Madame la Maire, ce n'est pas le premier vœu sur le sujet, nous en avons déjà voté un précédent.

Notre vœu serait évidemment que ce soit le dernier car, on ne le dit pas assez, des gens souffrent vraiment de manière terrible à la fois à Gaza, en Cisjordanie mais aussi en Israël. Des gens souffrent un peu partout.

On ne l'a pas dit, mais aujourd'hui, en Israël, la population se soulève. Tous les samedis, il y a des manifestations un peu partout et à Tel Aviv en particulier. La solution pourrait peut-être aussi venir du peuple israélien qui se soulève aujourd'hui et qui exprime sa désapprobation, pour ne pas dire plus, à l'égard de la politique menée aujourd'hui par son Gouvernement.

Je voulais juste dire cela et dire combien la situation nous effraie - quelques-uns d'entre vous l'ont mentionné - puisque cette guerre nouvelle, même si cela couvait, avec l'Iran, n'est pas de nature à nous rassurer.

Nous voterons ce vœu aussi pour évidemment appeler à la paix.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

☞ VOTE : ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE MIEUX VIVRE A BAGNEUX NE PRENANT PAS PART AU VOTE, M. REYNAUD ET M. BENSOUSSAN S'ABSTENANT

Je vous remercie.

Nous avons un dernier point à voir. Normalement, tous les élus présents sont au courant par les administrateurs qui siègent au Conseil d'administration de la SEMABA que je souhaitais faire un point avec vous sur la situation de la SEMABA car, chaque fois qu'il y a un événement ou des décisions qui concernent Bagneux et les Balnéolais, j'ai à cœur d'informer le Conseil municipal.

C'est cet état d'esprit qui m'incite à porter à votre connaissance la situation que connaît aujourd'hui la SEM qui se trouve, depuis quelques jours, en liquidation judiciaire. C'est une situation dont le Conseil d'administration de la SEMABA a été informé par deux réunions successives, les 4 et 11 juin, par le Président de la SEMABA, notre collègue Mouloud Haddad.

Je souhaite donc vous exposer les faits et vous en expliquer les raisons en quelques mots.

L'information principale, c'est qu'à la date du 5 juin, la SEMABA a été mise en liquidation

judiciaire suite à une audience au Tribunal de commerce après avoir été déclarée en cessation de paiements.

Autant vous le dire tout de suite, c'est une décision qui, pour moi, est une décision incompréhensible, mais dans un premier temps, je me dois de vous rappeler les faits qui ont conduit à cette situation, conséquence d'un contentieux avec une Société qui s'appelle la SODEC.

Ce contentieux trouve son origine dans un protocole d'accord signé en 2005 entre la SEMABA et la SODEC en vue de la réalisation d'un pôle tertiaire et commercial sur la RD 920.

Cette année-là, SODEC, opérateur spécialisé dans l'immobilier commercial, s'est engagé à assister la SEMABA dans la conception du projet d'aménagement urbain et la mise en œuvre de programmes de bureaux. Elle s'était également engagée à faire réaliser à ses frais des études d'urbanisme par un Cabinet d'architectes, ainsi qu'à garantir la réalisation de l'opération commerciale et de services sous réserve de l'obtention des autorisations administratives.

La SEMABA consentait, quant à elle, à SODEC un droit de préférence portant sur les immeubles et les droits de construire afférents aux bureaux et locaux d'activité dépendant du périmètre d'étude.

En 2009, l'annonce de l'arrivée prochaine à Bagneux de la ligne 15 du Grand Paris Express, en plus de la ligne 4 du métro, modifie l'approche de la ville en matière d'aménagements.

Tout invite à penser alors que le pôle commercial doit être créé autour des futurs métros et non plus sur la RD 920.

La SEMABA demande donc à SODEC de poursuivre ses études et de revoir le programme de la ZAC, d'autant que l'expérience peu concluante de la Vache Noire au même moment conforte la ville dans l'idée de ne pas conjuguer bureaux et commerces sur un grand linéaire.

C'est en 2012 que SODEC assigne la SEMABA devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre pour lui voir interdire de signer une promesse de vente avec la Société CODIC.

Entre 2009 et 2012, en effet, SODEC n'avait pas répondu aux demandes de réorientation de son projet formulées par la SEMABA qui n'avait donc pas signé de promesse de vente avec cette Société.

Lors de ce premier contentieux, SODEC ne demande pas d'indemnité, mais souhaite que le tribunal enjoigne à la SEMABA de signer avec elle une promesse de vente pour son opération immobilière.

SODEC est déboutée par le Tribunal le 13 mars 2014. Il estime en effet qu'en raison du désaccord persistant des parties sur la conception du projet, le protocole d'accord se trouve de fait résilié tacitement.

SODEC fait appel de ce jugement. Par arrêt du 24 mars 2016, la Cour d'appel de Versailles confirme le jugement de première instance mais introduit le fait que le protocole de 2005 n'a pas été résilié.

C'est ce qui motive SODEC à se pourvoir en cassation, pourvoi rejeté par décision de la cour le 27 juin 2018.

C'est la fin d'un contentieux qui conforte la ligne de la défense de la SEMABA, rien ne justifie de payer une société qui n'a effectué aucune réalisation.

En octobre 2018, SODEC change de juridiction et assigne la SEMABA devant le Tribunal de commerce de Nanterre en s'appuyant sur le jugement de la cour d'appel de Versailles selon laquelle le protocole de 2005 n'avait pas été résilié.

Contrairement au civil, la Société SODEC formule dans ce nouveau contentieux une demande indemnitaire extravagante de plus de 427 M€ à titre de dommages et intérêts.

Par jugement au 22 juillet 2022, le Tribunal condamne la SEMABA à payer à la SODEC la somme forfaitaire de 1 239 342 € à titre de dommages et intérêts toutes causes confondues donc 239 342 € pour les frais d'études engagés par la SODEC, 1 M€ pour préjudice d'image. Le Tribunal de commerce considérait alors que SODEC n'apportait aucune preuve des autres préjudices qu'elle alléguait.

Je dois vous préciser à ce stade que, depuis octobre 2021, la Société SODEC a elle-même été placée en redressement judiciaire.

Nous savons qu'aujourd'hui cette Société, avide de profits, plus que d'aménagements répondant aux besoins des villes à créer d'autres soucis similaires à d'autres communes, notamment dans le sud de la France.

Dans la logique de sa ligne de défense, à savoir que des actions non réalisées ne peuvent être indemnisées, la SEMABA a fait appel de ce jugement fin novembre 2022. SODEC demande alors à la Cour d'appel de condamner la SEMABA au remboursement des frais externes et à l'indemnisation de son préjudice, en portant cette indemnisation à un montant total de 26 M€ hors taxes à titre de dommages et intérêts.

La SEMABA fait valoir, quant à elle, que le protocole de 2005 ne valait pas promesse de vente, mais offre de vendre des volumes commerciaux à SODEC.

Or, l'étude de faisabilité présentée par SODEC en juillet 2009 n'avait pas emporté son approbation ni celle de la commune de Bagneux et, malgré ses demandes, le projet proposé par SODEC n'a pas évolué. La SEMABA ne pouvait donc pas céder à SODEC des lots de volumes à construire de surface commerciale. Dans ces conditions, la SEMABA estimait que SODEC n'avait pas perdu la chance de réaliser des opérations immobilières non prévues dans des documents d'urbanisme de la ZAC.

Par un arrêt du 30 avril 2025, tout récemment, la Cour d'appel de Versailles a considéré la méthode d'évaluation de perte de chance présentée par l'expert de SODEC comme sérieuse et étayée et a condamné la SEMABA à payer à SODEC des dommages et intérêts d'un montant total de près de 14 M€. Nous sommes passés de 1 M€ et quelque à 14 M€.

La SODEC a alors fait procéder à la saisie du compte bancaire de la SEMABA qui s'est de fait retrouvée en cessation de paiements et a conduit à son placement en liquidation judiciaire par le Tribunal des affaires économiques de Nanterre le 5 juin.

Outre, la ville qui est actionnaire à 75 %, les autres actionnaires sont la Caisse d'épargne, La Moderne et CITEOS.

Pour rappel, à sa création en 1984, la SEMABA était alors bailleur social et aménageur. Ce n'est évidemment plus du tout la même Société aujourd'hui puisqu'en avril 2016, la quasi-totalité du patrimoine locatif (2 708 logements de la SEMABA) a été vendue à la SA HLM IDF Habitat et les opérations d'aménagement ont été transférées à SADEV 94.

Un liquidateur judiciaire a été nommé début juin qui va désormais s'atteler à vendre les biens de la SEM en lien avec Mouloud Haddad. Un courrier sera adressé à la dizaine de locataires concernés pour les informer de cette situation puisqu'ils vont devoir quitter leur logement de manière progressive sur plusieurs mois, si nécessaire.

Je vous rappelle, sans entrer dans les détails, que la SEM n'a plus non plus énormément de biens, vous vous en doutez, puisque nous avons vendu les logements et transféré les opérations d'aménagement. Cela dit, il y a encore des biens ou du foncier ou un peu de logements, donc des locataires comme je vous l'indiquais.

La ville a souhaité accompagner les locataires, qui sont des administrés balnéolais, qui sont mis dans une situation particulièrement difficile en missionnant le Cabinet LE FRENE, un Cabinet spécialisé dans l'accompagnement des situations complexes qui va nous aider dans le relogement que nous aurons à opérer.

Voilà, chers collègues, les informations importantes que je tenais à vous donner.

C'est évidemment une situation que ni la SEMABA ni la ville n'ont souhaitée.

Pour ma part, c'est une décision que je trouve incompréhensible compte tenu qu'elle oblige la SEM à indemniser une Société qui n'a réalisé aucune opération.

En lien avec le liquidateur, la SEMABA regarde la possibilité d'aller en cassation. Si c'est possible, la SEMABA ira en cassation pour contester cette décision qui s'applique néanmoins immédiatement suite à la décision du Tribunal de commerce car le pourvoi en cassation n'est pas suspensif.

Voilà les éléments que je voulais vous donner sur ce dossier important et qu'ont eus les administrateurs de la SEMABA à deux reprises.

Je propose de ne pas en débattre et de conclure le Conseil municipal.

Je vous souhaite de bonnes vacances pour celles et ceux qui en prennent.

Nous nous revoyons le 14 octobre pour le prochain Conseil municipal.

Je vous remercie.

(La séance est levée à 23 h 31.)